

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

COMPTE RENDU INTEGRAL — 57^e SEANCE

2^e Séance du Mercredi 19 Novembre 1969.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1970 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3975).

Agriculture, Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.), Budget annexe des prestations sociales agricoles (B. A. P. S. A.) (suite).

MM. Lelong, Edgar Faure, Duhamel, ministre de l'agriculture ; Douzans, Landrin, Ver, Beylot, Duval, Janot, Paul Duraffour, Massoubre, Commenay, Ramette, Martin, Chedru, Planeix, Hauret, Cornette, Ihuel, Claude Guichard, Becam.

Renvoi de la suite de la discussion.

2. — Ordre du jour (p. 3996).

PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1970 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1970 (n° 822, 835).

AGRICULTURE, F. O. R. M. A. ET B. A. P. S. A.
(Suite.)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture, du Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles, ainsi que du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :
Gouvernement, deux heures trente-cinq minutes ;

Groupes :

Union des démocrates pour la République, une heure vingt minutes ;

Républicains Indépendants, une heure ;

Socialiste, vingt-cinq minutes ;

Communiste, vingt minutes ;

Progrès et démocratie moderne, vingt minutes ;

Les commissions et les isolés ont épuisé leur temps de parole.

*

Ce matin, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Lelong.

M. Pierre Lelong. Hier, monsieur le ministre, vous avez prononcé les paroles qui convenaient — et je vous en remercie — pour évoquer la situation dramatique du monde agricole, et spécialement des petites exploitations des régions d'élevage, de ce monde agricole qui est de plus en plus incompris et de plus en plus isolé dans la collectivité française.

Je voudrais donc simplement, dans les quinze minutes dont je dispose, revenir sur d'autres paroles que vous avez prononcées et que j'approuve aussi pleinement.

Vous avez défini votre politique européenne par quatre notions : unité des marchés, unité de prix, préférence communautaire sur le plan commercial, solidarité financière.

Je vous approuve sur ce point — d'ailleurs, il s'agit là des grandes lignes de l'action qui a été menée depuis 1961 — mais, et ce sera l'objet de mon propos, à condition que ce ne soit pas n'importe quelle unité, n'importe quelle préférence, et n'importe quelle solidarité financière.

Je suis pleinement favorable à l'unité des marchés, s'il s'agit de réaliser la libre circulation des marchandises et de mettre en place des réglementations sanitaires communes. Mais je ne l'approuve pas lorsqu'elle conduit à une gestion bureaucratique et centralisée.

Or, actuellement, on confond trop souvent unité et uniformité. Des règles identiques sont appliquées partout, par exemple pour les aides au stockage, pour les interventions publiques en faveur des groupements de producteurs, alors que les situations sont différentes.

Les Hollandais, par exemple, sont organisés depuis longtemps en *produktshappen*, sortes de coopératives, et ils sont souvent, sur le plan financier, liés à des firmes d'outre-Atlantique. Grâce à ces liaisons et à la péréquation qu'ils peuvent effectuer, ils parviennent à tourner, en fait, les règlements abstraits et trop mécaniques du Marché commun.

Je ne parlerai pas des Italiens, car cela m'entraînerait beaucoup trop loin.

Quant aux Français, spécialement dans le secteur de l'élevage, ils ont vingt ans de retard, que ce soit sur le plan technique ou sur celui de l'organisation économique et financière. Dans ces conditions, appliquer des règlements identiques à tout le monde, et jusque dans le détail, n'est pas une bonne chose.

D'autre part, Bruxelles veut centraliser toute la gestion. Il faut attendre quinze jours l'autorisation de vendre 10.000 tonnes de beurre ou 10.000 quintaux de blé. La lourdeur quasi diplomatique de la procédure ne permet même pas de discuter des vrais problèmes. D'où une perte de temps et une perte d'argent, alors que l'on pourrait trouver des formules qui garantiraient l'absence de dumping entre organismes d'intervention — l'O. N. I. C. et le F. O. R. M. A., par exemple — à l'intérieur de

la Communauté économique européenne, et qui rendraient possible une gestion beaucoup plus souple et plus rapide que celle que nous connaissons actuellement.

En règle générale, les textes qui sont adoptés à Bruxelles, et dont l'application doit être uniforme, présentent l'inconvénient d'être ou bien détaillés et incompréhensibles — nul n'est capable, actuellement, d'en assimiler toute la matière — ou bien trop sommaires. Bien souvent, ils cumulent les deux inconvénients.

Je regrette que les professionnels compétents ne soient pas associés à l'élaboration des décisions.

Il y a eu à cela une raison parfois valable : on a craint de donner à la commission de Bruxelles l'occasion d'intervenir un peu partout, à tort et à travers, car certains de ses fonctionnaires cèdent parfois, hélas ! à cette tentation.

Mais il faut bien reconnaître que les résultats sont déplorables. L'ostracisme à l'encontre des professionnels, qui, par une analogie discutable, a été étendu aux représentants des organismes d'intervention, même publics, a écarté des discussions de Bruxelles la plupart de ceux qui pouvaient les nourrir en éléments concrets.

A Bruxelles, tous les problèmes sont schématisés abusivement. Alors, il n'y a plus que des solutions extrêmes. Dans l'illusion d'une lucidité froide et sans complexe, mais aussi dans l'ignorance d'un grand nombre d'éléments de fait ou de psychologie, les décisions semblent s'imposer. C'est ainsi qu'est né le deuxième plan Mansholt, puis le troisième, en attendant le suivant. Le conseil de ministres, seul élément politique et humain, est dominé par la bureaucratie qui préside à la préparation de ses séances.

Je parlerai maintenant de l'unité des prix.

J'admets cette notion, mais à condition qu'elle ne soit pas mise en pratique uniquement pour le plaisir de réaliser un compromis.

La structure déplorable des prix européens impose à la France des charges financières trop lourdes. En Europe, par exemple, le prix de la viande de bœuf se situe au même niveau qu'aux Etats-Unis, alors que celui de l'unité fourragère y est deux fois plus élevé.

Déjà, avant l'unification, nous étions loin de l'optimum ; nous nous en sommes encore éloignés. Il en résulte un transfert de ressources au détriment de l'élevage, une accélération de l'exode rural à un point déraisonnable, des compensations financières que le budget français doit prendre en charge — je reviendrai sur ce point si j'en ai le temps — un effort de production démesuré pour les producteurs qui restent — ce qui entraîne, pour eux et pour la collectivité, des charges financières trop lourdes — enfin, une mauvaise orientation des productions qui est la cause d'un déficit de la production porcine et d'un excédent céréalier. D'où des charges qui, sur le plan des marchés, incombent aussi bien à l'Europe elle-même qu'à la France.

De nouvelles structures de prix sont donc indispensables, mais je crains que, en dépit du délai qui vous a été accordé à l'occasion de la dévaluation, vous ne puissiez les obtenir avant deux ans. Etant donné qu'en valeur absolue tous les prix agricoles ne cessent de diminuer, il me semble que ces nouvelles structures ne pourront être obtenues que grâce à des relèvements en valeur nominale, mais pour certaines productions seulement.

Troisième notion : la préférence communautaire.

C'est sur ce point, incontestablement — et je me plais à le souligner, mes chers collègues — que nous avons obtenu les résultats les plus tangibles. C'est donc, parmi tout ce qui a été réalisé depuis six ans, ce qu'il faut sauvegarder à tout prix.

Mais, même sur ce point, monsieur le ministre, il me faut vous poser trois questions.

Pourquoi l'Italie importe-t-elle 500.000 tonnes de viande de bœuf en provenance des pays tiers ?

Pourquoi tous les préalables sanitaires, notamment ceux qui visent la répression de la fraude, ne sont-ils pas encore réglés ?

Pourquoi n'y a-t-il pas de politique commerciale commune à l'égard des pays tiers ?

Nous avons été obligés, en 1967, de laisser entrer en Europe de la viande de porc exportée par les pays de l'Est, et cela pour favoriser les exportations industrielles de la République fédérale d'Allemagne vers les pays de l'Est, même si cette opération n'a pas été marchandée et discutée aussi nettement que je semble le dire. Cela s'explique par le fait que la Communauté économique européenne n'a pas une politique commerciale qui soit le complément nécessaire de la préférence communautaire.

J'en arrive, enfin, à la notion de solidarité financière.

Le règlement financier, c'est la compensation des charges qui nous sont imposées par la mutation rapide de notre agriculture. Celle-ci se serait produite de toute façon, mais elle a été rendue indispensable — et accélérée — par notre

entrée dans le Marché commun agricole. Nous ne devons pas le regretter, mais nous devons bien voir à quoi cela nous entraîne.

Je suis d'accord, mille fois d'accord, monsieur le ministre, pour que les charges soient compensées. Mais il faut alors couvrir toutes les charges, c'est-à-dire, à la fois les investissements, les prestations sociales, les reconversions professionnelles, les indemnités viagères de départ, et même toutes les dépenses qui sont indirectement liées à l'exode rural accéléré, qu'il s'agisse de l'enseignement, du logement, des transports, des routes, et, à la limite, de l'industrie.

En effet, vous le savez, mes chers collègues, ces dépenses ne sont pas couvertes actuellement, et seules les charges résultant de l'organisation des marchés font l'objet d'une péréquation financière entre les six pays du Marché commun. Et encore, cette péréquation n'est-elle parfois qu'un trompe-l'œil, par exemple quand on organise les marchés de telle façon que leur fonctionnement procure des compensations financières à ceux des pays membres qui, sans cela, n'auraient pas accepté la solidarité financière !

Si limitée et si artificielle que soit cette solidarité, elle est encore trop lourde pour nos partenaires. Aussi, je crains que, dans l'esprit de tous, actuellement, son montant ne soit pratiquement plafonné. Dès lors, on bloque le prix des produits en espérant ainsi stopper la croissance des excédents, et, par voie de conséquence, pour mettre un terme à l'accroissement de la charge financière du F. E. O. G. A., pour ne pas avoir à constater que l'on n'est plus d'accord pour l'assumer tous ensemble.

On songe également à bloquer les quantités garanties par l'institution de quotas européens, sans se soucier de l'impact sur le revenu des agriculteurs.

Que se passera-t-il ? L'impact financier sera transféré sur les dépenses qui ne font pas l'objet d'une solidarité financière européenne, notamment les investissements, le F. A. S. A. S. A., dont j'ai parlé précédemment, et qui ne sont pas forcément les dépenses qu'il soit, techniquement et économiquement, le plus intelligent d'effectuer, pour le soutien du revenu agricole et pour l'avenir de l'agriculture française.

Mais où est la signification pratique du règlement financier ? Qui paiera le prix de l'aventure dans laquelle nous sommes lancés ? Est-ce la collectivité française, ou sont-ce les agriculteurs eux-mêmes, et surtout les petits éleveurs de l'Ouest et du Midi ?

Je vous le demande, monsieur le ministre, et, par votre intermédiaire, je pose la question au Gouvernement tout entier : si la solidarité financière n'est qu'un rêve, combien de temps continuerons-nous à rêver, et quel sera le réveil ?

Mes chers collègues, pour faire l'Europe — et je ne permettrai à personne de penser ou de dire que je ne souhaite pas qu'elle se fasse — il faut regarder les réalités en face.

La vérité c'est que, peut-être, d'autres secteurs auraient été mieux adaptés que l'agriculture au démarrage de l'unité européenne. Je pense à l'éducation nationale, au secteur atomique, à la recherche scientifique et même à la politique industrielle. Peut-être ces secteurs sont-ils ceux sur lesquels il faudrait maintenant travailler.

En ce qui concerne la politique agricole commune, qu'il faut essayer au maximum de sauvegarder et d'aider dans la passe difficile qu'elle connaît actuellement, il faut rechercher à la fois l'assouplissement et l'approfondissement.

L'assouplissement dans un premier stade : car le système actuel ressemble à celui du père Ubu. Absurde et intolérable, il est le premier responsable de la situation agricole explosive que vous risquez de connaître l'année prochaine, notamment dans les régions de petits élevages. Nous devons, non pas rester crispés sur nos attitudes intellectuelles antérieures, mais savoir discuter dans un nouvel esprit avec nos partenaires.

Pour cela il nous faut notamment modifier complètement nos procédures de travail en ce qui concerne les problèmes européens, tant à Paris qu'à Bruxelles.

Cet assouplissement n'est qu'un premier stade, car il faudra du temps pour que, sur le plan européen, les conditions politiques et psychologiques permettent vraiment d'approfondir la politique agricole commune.

Cet approfondissement consistera tout d'abord dans la recherche d'une solidarité financière réelle et totale, ensuite dans l'insertion dans la mécanique bureaucratique actuelle des préoccupations politiques, techniques et professionnelles en procédant sur le plan français et sur le plan européen aux modifications des institutions et des procédures qui s'imposent.

L'approfondissement, c'est aussi l'institution de politiques communes dans l'ensemble du secteur agricole, qu'il s'agisse du domaine social, des investissements, de l'aménagement de l'espace rural ou de la politique industrielle qui devient de plus en plus complémentaire de toute action agricole, notamment dans les zones de développement rural.

C'est, au fond, la naissance, entre les participants du Marché commun agricole, d'un degré de confiance suffisant pour rendre possible le jeu réel de politiques à la fois communautaires et déconcentrées.

L'Europe, mes chers collègues, ne doit pas être un impératif abstrait dont découlent des politiques qui ont davantage pour objet de satisfaire cet impératif que de régler les problèmes concrets. Ce point est particulièrement important.

Nous ne voulons pas de cette Europe abstraite et sans âme. Ce serait abandonner l'espoir de construire notre société avec plus de justice en mettant en œuvre, lorsqu'il le faut, des politiques volontaristes capables de contrebalancer les conséquences d'un libéralisme qui, dans le secteur agricole, est forcément aveugle et excessif.

Continuer à agir comme nous le faisons depuis quelques années, ce serait discréditer à jamais l'œuvre entreprise pour forger l'unité européenne; ce serait aussi, à mon sens — et je dis cela à l'intention de mes amis — tourner le dos à l'esprit et aux méthodes de travail du général de Gaulle, pour rester fidèle, simplement, à la mise en musique qui en a été faite dans des circonstances et à une époque qui sont maintenant dépassées.

Monsieur le ministre, la politique agricole commune — et ce sera ma conclusion — ne doit pas être l'alibi nécessaire au repos de notre bonne conscience européenne. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Edgar Faure. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. Edgar Faure. Monsieur le ministre, vous savez avec quelle sympathie je salue votre présence sur ce banc et, indépendamment de toute considération personnelle, nous souhaitons tous votre succès dans une mission difficile dont dépend le succès de causes qui nous sont chères.

Vous avez prononcé hier un discours qui est bon, sérieux, solide, précis, et qui, en même temps, donne de l'envergure à votre propos. Vous avez également apporté un certain nombre de données positives, et je vous en remercie. Cependant, je vous demanderai maintenant plus de précision sur certains points, sur d'autres plus d'efforts, sur d'autres encore plus de perspectives. Je ne le ferai pas dans un esprit de démagogie. Vous me connaissez depuis assez longtemps pour ne pas en faire l'hypothèse. (*Sourires.*)

J'attends toute contradiction sur ce sujet. Cela pourrait animer le débat. Je ne m'y refuserai pas. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Je le ferai parce que nous connaissons tous l'inquiétude de la classe agricole. Or cette classe agricole est majeure et elle veut être tenue pour telle. Elle comprend très bien les graves difficultés d'un monde en proie aux mutations vertigineuses de la technologie. Aux pouvoirs publics elle ne demande pas l'impossible, mais elle demande beaucoup de clarté, beaucoup de cohérence, une ligne d'action continue, la rapidité dans l'exécution qui fait trop souvent défaut, car on met trop longtemps à exécuter les décisions qui sont bonnes. Elle demande enfin à avoir un schéma général de son destin, puisque, au surplus, la question a été posée.

Mes observations principales porteront sur les prix et sur les structures.

En ce qui concerne les prix, vous avez été confronté, monsieur le ministre, dans des conditions très rapides et sans préparation, à un problème difficile, le problème des prix agricoles à la suite de la dévaluation.

Il y avait alors trois solutions possibles: une solution logique, que je qualifierai de juridique; une solution optimale, que je qualifierai d'économique; enfin, une solution empirique, que vous avez prise faute de pouvoir faire autrement.

Quelle était la solution logique et juridique? C'était incontestablement d'appliquer la rectification des prix conformément à la règle de l'unité de compte européenne.

Les agriculteurs ne sont pas des salariés; ils ne bénéficient donc pas des augmentations de salaires, on l'a bien vu en mai 1968. Tout ce qu'ils peuvent éprouver, quand ils emploient une main-d'œuvre salariée, c'est la répercussion de l'augmentation du S. M. A. G.

Il y avait un moyen: l'indexation des prix agricoles. J'ai toujours pensé que c'était une bonne chose. On la leur a enlevée et, de toute manière, on ne peut pas l'appliquer puisque nous avons maintenant des prix européens.

Puisqu'ils ne peuvent bénéficier ni d'une augmentation de salaires ni de l'indexation de leurs prix, quelle est leur compensation? On leur a dit, expliqué, garanti que leur avantage, c'était le prix fixé à Bruxelles. Il était donc logique de le leur appliquer.

Cela pouvait susciter des objections. On a pu craindre des hausses de prix qui auraient pu compromettre l'opération monétaire en cours, toujours difficile.

Je pense pour ma part que cet obstacle est très exagéré. Il résulte de vos propres documents que la part de l'alimentation dans le budget familial, sans cesse décroissante, n'est plus que d'un peu moins de 30 p. 100. Sur cette part, celle de la production agricole n'est que de 40 p. 100, ce qui nous amène à 12 p. 100. Si nous tenons compte du fait que certains produits échappent à la réglementation des prix européens, tels que le vin et le mouton, que, pour d'autres produits, les prix n'ont pas d'incidence sur le marché, tels les œufs, les volailles et le poisson, il n'y a pas plus de 7 p. 100 d'un budget à pouvoir d'achat normal qui puisse être affectés par une hausse des prix agricoles. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

La répercussion de la dévaluation dans le système logique de l'unité de compte est de l'ordre de 1 p. 100, mais elle peut être fortement diminuée par un manègement opportun de la T. V. A. La preuve en est qu'il fut une période dont je me souviens — M. Lelong ne l'a probablement pas oubliée — où le ministère de l'économie et des finances, sans que rien n'ait été demandé par le ministère de l'agriculture, avait décidé, pour des raisons de prix, de supprimer la moitié de la taxe sur la viande et de se priver ainsi d'une recette fiscale importante.

J'estime qu'on aurait pu faire un sacrifice de cet ordre, non pas tellement peut-être pour l'intérêt immédiat des agriculteurs — bien qu'il ne soit pas négligeable — mais pour éviter un désordre assez grave dans le fonctionnement du marché européen.

Néanmoins, je vous dis franchement que cette solution juridique, logique, je ne l'aurais pas préconisée.

Le moment me paraissait venu de profiter d'une mauvaise occasion pour en tirer des conséquences utiles. Je pensais — et j'ai rencontré sur ce point des contestations même dans les milieux agricoles — que le moment était venu de faire une distinction entre le prix des produits végétaux et le prix des produits laitiers et animaux dont la distorsion a été signalée à diverses reprises à cette tribune, notamment par l'orateur qui m'a précédé. Par comparaison avec l'Amérique, nous voyons qu'il y a inversion du rapport.

Il aurait donc été possible d'augmenter le prix des produits laitiers et animaux à leur niveau européen normal et de ne pas augmenter le prix des produits végétaux, ou de l'augmenter par étapes comme vous l'avez prévu. Ce bouleversement de la hiérarchie des prix pourrait servir de base à une nouvelle négociation conduisant à un rééquilibre des prix et, par ce rééquilibre, à une position européenne de la production.

Quoiqu'il en soit je ne vous fais pas de reproche dans une conjoncture si difficile, mais je veux cependant signaler quel a été l'extraordinaire civisme de la population agricole et des organisations qualifiées qui les représentent. Elles auraient pu réclamer un droit, exiger l'exécution d'un contrat; or, elles se sont inclinées devant l'impératif qu'on leur a fait valoir de sauvegarder l'intérêt national. Mais il en résulte tout de même un assez grave malaise.

Voyant l'incohérence de la situation actuelle, je voudrais, monsieur le ministre, que vous y mettiez fin au plus tôt. Vous avez proposé de le faire par étapes, je souhaite que vous raccourcissiez ces étapes. Cette situation est en effet absolument insupportable.

Il ne peut pas y avoir de Marché commun avec des prix trop différents et trop multiples. Quelques correctifs peuvent être admis mais notre précédent a été invoqué par les Allemands, de sorte que nous sommes dans une situation complètement aberrante. Vous avez vous-même souligné d'ailleurs le point le plus délicat.

Il est incroyable que, dans un grand pays producteur comme la France, nous soyons obligés d'importer des porcs en tel nombre que nous avons perdu, en huit mois, 90 milliards de devises; et il est inconcevable que nous soyons obligés de subventionner les importations de porcs étrangers qui viennent sur le marché français et ce à raison de quarante francs anciens par kilo, dans le même temps que nous frappons d'une taxe nos exportations d'orge.

Vous avez indiqué, monsieur le ministre — je vous en remercie — que vous alliez mettre fin à cette situation « dans toute la mesure du possible », si je ne me trompe. Je voudrais que cette mesure du possible soit exactement concordante avec l'envergure du problème.

M. Jacques Duhamel, ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Edgar Faure?

M. Edgar Faure. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Vous savez combien je suis attentif à tous vos propos et cela ne date pas d'aujourd'hui.

Mais je voudrais simplement relever, au point où nous en sommes, les toutes dernières paroles que vous avez prononcées et selon lesquelles il fallait, pour qu'un marché commun fonctionne bien, un prix unique et non pas diversifié des produits agricoles.

Comme je suis d'accord avec vous ! Car je me souviens de l'imagination dont vous avez dû faire preuve à l'époque, alors que vous étiez président en exercice du conseil des ministres de la Communauté, pour établir un prix commun du lait qui en réalité en comportait quatre. L'idée et la terminologie de « prix commun pluri ou multiforme », de « prix unique pluralisé » date de cette époque. Mais je souhaite sincèrement que nous puissions revenir à un prix commun unique.

D'autre part, je vous remercie d'avoir rappelé l'annonce que j'avais faite de la suppression des subventions — pour les appeler par leur nom — accordées aux importations de porcs. Si j'ai précisé « dans la mesure du possible », c'est que cela ne dépend pas seulement du gouvernement français.

Le porc, en effet, est considéré, ainsi que les œufs et la volaille, comme un dérivé des céréales. Or sur les céréales nous n'avons opéré aucune répercussion immédiate de la dévaluation sur les prix français. Nous avons suivi par avance le conseil que vous donnez aujourd'hui : nous avons voulu, dans un délai d'étalement, sur le plan français, au plus de deux ans, différencier cette répercussion selon les produits. Et, d'une manière générale, nous voulons que, sur le plan communautaire, il y ait une meilleure hiérarchie des prix. C'est bien pour cela que nous avons envisagé ces dispositions. Ainsi, nous n'avons rien fait pour les céréales et j'ai compris qu'à notre place vous auriez fait de même. Dans la mesure où aucune répercussion ne se traduisait pour cette campagne sur les céréales, il fallait que les produits dérivés des céréales fassent l'objet d'un correctif. En général, les correctifs jouaient dans notre sens, parce que, pour la plupart des produits, nous étions exportateurs. Mais, dans le cas du porc, nous sommes importateurs et le même système se traduit alors par des subventions à l'importation.

Nous avons demandé à Bruxelles que, si possible — et c'est là qu'intervient cette notion de possibilité — soit supprimé tout ce qui constituait méthodiquement, techniquement, une aide à l'importation des dérivés des céréales : nous considérons qu'une décision dans ce sens contribuerait à réduire nos charges. Mais nous avons demandé d'aller plus loin, c'est-à-dire jusqu'à la suppression totale de toute subvention. Cela pose toutefois un problème communautaire. Lorsque la question sera débattue à la réunion de Bruxelles, j'ai l'intention de développer l'argument suivant : lorsque le problème s'est posé non pas pour les Français, mais pour les Allemands, on s'est demandé comment serait aménagé pendant la période intermédiaire du mark flottant, le système correctif aux frontières ; une décision de la commission, cette fois applicable au cas allemand, a prévu que cette taxe ne pourra être mise en vigueur que si l'effet de la réévaluation de fait du mark sur le prix de marché était égal ou supérieur à 3,5 p. 100.

Par analogie avec cette décision appliquée pour l'Allemagne, je demanderai à Bruxelles que si l'effet sur le marché du porc n'est plus que de 3,5 p. 100, cette taxe soit alors totalement supprimée et que nos partenaires considèrent alors néanmoins que la concurrence est devenue loyale.

Nous avons besoin de beaucoup d'énergie pour obtenir sur le plan technique un accord communautaire dans ce sens. Nous espérons bientôt l'obtenir. Je suis sûr que sur ce point votre souhait rejoint le nôtre et je suis heureux, à cet égard, que nos actions puissent se prolonger dans le temps et se rencontrer dans ce moment. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur plusieurs autres bancs.)

M. Edgar Faure. Je vous remercie de m'avoir rappelé que j'avais été, en effet, obligé d'instituer un prix unique différencié. (Sourires.)

Je souhaite qu'on puisse désormais l'améliorer au lieu de l'aggraver. Mes conseils n'ont pas d'autre but que de vous y aider.

Puisqu'un correctif existe, j'estime qu'il valait mieux ne pas en ajouter un autre. Il aurait été possible de prendre le correctif néerlandais. Mais je ne veux pas insister sur le problème technique.

Il est possible que je me trompe — vous êtes plus près que moi de Bruxelles en ce moment — mais je pense que, lorsque vous aurez accepté de rectifier les prix des produits laitiers et animaux, y compris celui du porc, et malgré le rapport établi entre le porc et les céréales, vous pourrez faire accepter par nos partenaires qu'il n'y ait plus de subvention aux importations de porcs.

Et si nous nous sommes battus pour obtenir un prix de soutien plus élevé que celui que nous avons eu, il faudrait profiter de celui que nous pouvons avoir actuellement grâce au phénomène de la dévaluation.

Ma conclusion sera très simple.

Je vous demande une chose raisonnable. L'Assemblée serait sans doute satisfaite si vous pouviez me donner une réponse complète à ce sujet.

Vous nous avez proposé d'augmenter le prix de la poudre de lait, du beurre, du lait, de la viande.

Ne pouvez-vous pas indiquer très simplement qu'au plus tard le 1^{er} avril 1970, conformément aux demandes très modérées des syndicats agricoles qui vraiment ont fait preuve d'un parfait civisme dans cette affaire, vous appliquerez les prix communautaires normaux pour tous les produits laitiers et animaux.

Je voudrais enchaîner sur cette question pour dire quelques mots seulement de la politique européenne, soucieux que je suis de m'en tenir à mon temps de parole, bien qu'il ait été prolongé de celui de votre intéressante intervention, monsieur le ministre, et que je bénéficie du concours de quelques généreux donateurs. (Sourires.)

Vous êtes engagé dans une lourde négociation, et je sais combien vous êtes capable de la mener. Il importe que nous prenions le problème agricole dans son ensemble et que, notamment, nous ne nous abandonnions pas à la confusion qui porte beaucoup de personnes à croire que le Marché commun, c'est uniquement le règlement financier. En fait, le Marché commun est un ensemble, et la première chose que je voudrais rappeler, car souvent on n'y pense pas, c'est qu'il est tout de même avantageux pour nous de l'avoir.

Prenons l'exemple des céréales. Quand j'ai établi le quantum — vous étiez d'ailleurs à côté de moi, monsieur Duhamel —

M. le ministre de l'agriculture. Mais pas au même niveau !

M. Edgar Faure. ... nous avions 20 millions de quintaux d'excédents. Aujourd'hui, nous en aurions à notre propre charge 60 millions si la Communauté n'en supportait pas trente.

Nous avons connu d'autres crises sur le marché de la viande. Il y en a eu trois dans les temps récents, dont celles de 1954-1955 et de 1961-1962, et chacune a suscité beaucoup de difficultés et de dégâts. Or nous les avons surmontées. Nous avons eu 165.000 tonnes d'excédents et nous les avons vendues, mais les interventions de la S.I.B.E.V. sur le marché ont atteint 10 p. 100 des tonnages produits.

Il est faux de penser, comme on le fait quelquefois, que le Marché commun n'a servi à rien. L'exemple de la viande le prouve. Lors de la dernière crise, en 1968, les achats de la S.I.B.E.V. ont été minimes, et c'est grâce au Marché commun que l'agriculture française continue à vivre tant bien que mal. Et même si elle pense qu'elle vit plutôt mal que bien, songeons à ce qu'elle serait s'il n'y avait pas eu le débouché du marché européen.

Et ce n'est que justice. Car ce n'est pas là un système que nous avons inventé pour arracher quelques soutiens financiers à nos partenaires, c'est la contrepartie de la concession considérable et aventureuse que nous avons faite en acceptant le marché commun industriel et la suppression accélérée des droits de douane. Je souhaite donc que dans l'avenir — et je pense que nous sommes d'accord là-dessus — vous obteniez de nos partenaires, et aussi de la commission, dont le concours est indispensable, qu'ils bâtissent une véritable prospective et une politique de production. La commission, jusqu'à présent, s'est limitée à une extrapolation linéaire. Elle dit : il y a eu tant d'augmentation dans les dernières années, donc il y en aura davantage les années prochaines, alors prenons des mesures en conséquence.

Ce n'est pas là une prospective, ce n'est pas cela une politique de la production. Nous le voyons bien à propos du lait.

On nous a annoncé la catastrophe du lait, le « fleuve blanc », la « montagne du beurre ». C'est vrai, il y a eu des difficultés, mais j'ai toujours été plus optimiste à ce sujet que certains experts, parce que l'expérience montre que le marché du lait est marginal. D'autres pays, tels les Etats-Unis et le Danemark, en ont fait l'expérience. Assez rapidement ils ont mis fin à la crise en consentant les mêmes sacrifices que nous en Europe. Il n'y a pas que nous à stocker du beurre. L'Amérique a stocké plus que nous du beurre, de la poudre de lait, des fromages, par l'intermédiaire du C. C. A., et la situation de son marché s'est normalisée.

Actuellement, les prévisions de stocks établies par la commission sont démenties à 150.000 tonnes près, et vous avez indiqué, dans votre intéressant discours, monsieur le ministre, que les stocks se vidaient et qu'ils ne se gonflaient donc pas.

M. le ministre de l'agriculture. En France.

M. Edgar Faure. De toute façon, dans l'ensemble européen, nous sommes très en deçà de la perspective de 550.000 tonnes qui avait été envisagée. Nous ne devons en être qu'à 400.000 tonnes.

Pour ma part, je crois que, normalement, la surproduction de lait doit se résorber assez rapidement, pour diverses raisons, dont une est essentielle : la condition difficile que crée l'élevage, notamment pour les femmes, et le fait que ce sont les petits exploitants qui sont le plus attachés à la production laitière. Je ne pense donc pas que nous ayons beaucoup à craindre de la surproduction du lait.

Ce qu'il faut, dans l'ensemble, c'est que l'Europe s'engage dans une politique constructive, et notamment dans une politique de régionalisation.

Dans le premier temps, tout le monde a voulu produire de tout. Tout le monde s'est aligné sur les prix les plus élevés, notamment en matière céréalière et en matière sucrière. Il faut tâcher de normaliser les choses. C'est pourquoi je prends la responsabilité d'indiquer que, lors d'une révision générale des prix, vous pourriez peut-être éviter de porter le prix des céréales au chiffre qu'entraînerait l'application pure et simple de l'unité de compte. C'est à étudier. On peut être d'un avis différent.

En ce qui concerne la betterave, j'ai vu avec plaisir que vous aviez renoncé à l'idée, qui avait été conçue un moment, de supprimer la taxe sur la margarine, qu'on a eu tant de peine à établir, et de la remplacer par une taxe sur les producteurs de betterave.

Si, comme je le comprends, vous avez renoncé à cet échange, je vous en félicite, car je dis que c'est une erreur de frapper d'une taxe trop lourde les producteurs de betterave qui vendent au prix européen et même qui n'y vendent pas.

Il y a une sorte de contre-démagogie qui consiste à accuser les betteraviers de tous les péchés. D'abord, ce sont des céréaliers, car nul n'ignore qu'on ne peut tous les ans produire de la betterave. En second lieu, nous sommes tout de même dans une situation extraordinaire. Quand un paysan est arriéré, on l'élimine ; quand il est avancé, on le pénalise, sous prétexte que les producteurs de certaines matières végétales sont arrivés à des résultats de productivité absolument modernes, qu'ils sont entrés dans l'ère scientifique, alors qu'on reproche aux autres de vivre encore dans le passé, ce pourquoi ils devraient être frappés.

Je vais dire franchement ce que je pense à ce sujet.

D'abord, c'est une erreur de ne pas laisser les betteraviers français obtenir le prix qui devrait normalement être pratiqué, étant donné surtout que le prix actuel est réduit.

Ensuite, les betteraviers français ont déjà été pénalisés pour leur productivité dans le cadre européen, car nous avons dû accepter un quantum relativement faible par rapport aux références, et ce quantum a été complété par une quantité supplémentaire que tout le monde peut produire à un prix réduit, de sorte que le prix moyen est réduit.

Mais je vais jusqu'au bout de mon raisonnement, car j'y attache de l'importance.

Si vous devez un jour reprendre quatre francs — c'est, je crois, ce qui avait été prévu — à la production des betteraves, il faut les reprendre non pas par taxe, mais par diminution de prix, car il faut normaliser le marché européen et tâcher d'aller vers un prix plus bas chaque fois que cela est possible, en fonction de nos moyens de productivité.

Dans la discussion sur le règlement financier, nous avons là un argument. Nos partenaires trouvent que le règlement financier leur coûte cher parce que la France produit trop. Mais comme la France produit mieux, ce sont eux qui exigent des prix que nous n'avions pas demandés. C'est un des éléments de la négociation d'ensemble que vous aurez à mener à Bruxelles.

M. le ministre de l'agriculture. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Edgar Faure ?

M. Edgar Faure. Bien volontiers, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture. Je ne contredis pas votre raisonnement. Je veux simplement rétablir un fait.

En réalité, le budget du B. A. P. S. A. de 1969 comprenait déjà les deux taxes, la taxe sur les betteraves et la taxe sur les corps gras. Il ne s'agit pas d'une compensation entre l'une et l'autre. Il s'agit de maintenir l'une et l'autre au montant de l'année dernière, à la seule différence que le chiffre de 120 millions de francs, qui était inscrit les années dernières et qui avait été initialement prévu pour cette année, a été réduit.

Il s'agit donc de maintenir les deux au même taux que l'an dernier pour le financement du B. A. P. S. A. Il n'y a jamais eu de compensation, pas plus dans votre budget que dans le mien.

M. Edgar Faure. Dans mon budget, la taxe frappait le produit, c'est-à-dire le consommateur, et non le producteur.

C'est contre l'idée de pénaliser le producteur que je m'élève. En tout cas, après avoir envisagé de diminuer une taxe, vous avez accepté, sur l'heureuse initiative de collègues, de la réaumenter. Je vous déclare donc ma satisfaction.

Après les prix et l'Europe, je voudrais traiter la question des structures.

J'ai sous les yeux le rapport sur les perspectives de l'agriculture française établi par la commission présidée par M. Vedel, commission que je connais d'autant mieux que c'est moi qui l'ai créée. Et bien que sa composition ait subi quelques modifications, je ne désavoue nullement l'idée, que j'avais exposée à l'Assemblée, de demander à un groupe d'experts d'étudier une série d'hypothèses prospectives reposant sur ce qu'on appelle les modèles de projection.

Il n'y a pas de critiques à faire à un travail d'experts, il y a des conclusions à en tirer.

Le rapport de la commission présidée par le doyen Vedel a abouti à un certain nombre d'hypothèses. A tort ou à raison, la commission a cru devoir en choisir une. Je crois que je n'en aurais pas choisi et en tout cas pas celle-là, mais le problème n'est pas ainsi posé.

De même, je ne vous reproche pas, monsieur le ministre, d'avoir publié ce rapport : il est bon de donner des éléments d'information à l'opinion.

Ce qui est nécessaire étant donné que vous avez publié ces éléments d'information et qu'ils ont provoqué une agitation peut-être supérieure à celle que l'on pouvait normalement envisager, c'est que le Gouvernement prenne au plus vite une position gouvernementale, car — il en était ainsi de mon temps, et il doit en être de même maintenant — ni M. Vedel ni personne, ni même vos directeurs, quelles que soient leurs éminentes qualités — je suis heureux de les retrouver auprès de vous — n'ont la responsabilité de faire la politique du Gouvernement.

Il est donc nécessaire que, sur cette affaire, vous preniez une position, et je n'ai pas eu l'impression que vous l'aviez suffisamment développée hier ; mais, comme je n'ai pas pu assister à tout le débat, peut-être l'avez-vous fait ensuite, auquel cas je vous demande de m'excuser ; sinon, je souhaiterais que vous nous donniez des précisions dans votre ultime réplique.

Je vous suggérerai, à ce point de vue, quelques idées.

Le groupe de travail de M. Vedel a étudié quatre ou cinq modèles de projection. Parmi ces modèles, qui sont souvent d'ailleurs insuffisants et imprécis, il en est deux, celui de M. Mansholt et celui du doyen Vedel, qui se caractérisent par une idée particulière, qui serait de réduire le nombre d'hectares de terres cultivées ou utilisées pour la production. Dans l'hypothèse de M. Mansholt, il s'agit de 5 à 6 millions d'hectares ; dans l'hypothèse de la commission Vedel, que l'on qualifiait d'ailleurs de purement exploratoire, il s'agissait de 7 à 10 millions.

Parallèlement à cette réduction des surfaces, on a conclu à une diminution comparable du nombre des paysans et des producteurs. Evidemment, puisque, avec les superficies actuelles, on trouve déjà qu'il y en a de trop, si la superficie est réduite, il y en aura encore trop de trop !

Or cette idée n'est pas bonne et il n'y a pas lieu de la retenir. Pourquoi ? Pour deux raisons.

D'abord, elle est inspirée de l'exemple américain, mais elle est mal inspirée. Il est exact qu'en Amérique on stérilise un certain nombre de terres, mais dans quelles conditions ? On paie le paysan pour la production que ses terres stérilisées ne font pas. Ensuite, c'est un système — assez intéressant d'ailleurs et que nous pourrions étudier — qui procède d'une consultation par référendum. Ce qui, en passant, montre que l'on peut faire en Amérique des référendums, en tout cas en matière agricole, encore qu'il s'agisse d'un référendum à la majorité des deux tiers. (Sourires.)

Donc l'hypothèse brutale imaginée par M. Mansholt et M. Vedel n'est pas comparable.

Mais, surtout, il y a une très grave objection à aller dans ce sens, et vous comprenez bien que je serai très ouvert à toute suggestion permettant de réaliser, dans l'économie agricole, la rationalité économique, à condition de ne pas se heurter à l'obstacle lui-même.

La raison majeure, c'est qu'une telle procédure ne peut être étudiée dans le cadre français ni même dans le cadre européen. Elle ne peut être étudiée que dans le cadre d'une concertation mondiale de toutes les puissances qui produisent et surproduisent des excédents agricoles et qui, en même temps, soucieuses de procurer à leurs producteurs un revenu suffisant, bradent ces excédents, dès qu'elles sont hors de leurs frontières, à des prix ridicules, comme nous avons pu le constater récemment pour le beurre.

Nous n'allons tout de même pas supprimer dix millions d'hectares de culture en France pour permettre aux producteurs américains de soja d'exporter chez nous, contre bonne et trébuchantes devises, des aliments du bétail !

Par conséquent, une partie de ces modèles n'est pas recevable, ne peut être actuellement étudiée, et je dis que si les pouvoirs publics prenaient position sur ce point, il s'ensuivrait un effet de clarté dans l'opinion agricole.

En second lieu, il y a plusieurs modèles, et je ne crois pas que le Gouvernement puisse décider du nombre d'agriculteurs qui quitteront la terre. On lance plusieurs hypothèses sans penser que beaucoup sont déjà partis, même avant l'établissement de l'indemnité viagère de départ, et que l'agriculture est sans doute le seul secteur économique où l'on enregistre une telle déflation de main-d'œuvre, main-d'œuvre qui était bien souvent placée dans les plus mauvaises conditions, avec aussi peu de phénomènes aberrants.

Le raisonnement de tous les experts, étrangers et français, est vicieux. Ils partent de l'idée de savoir combien d'agriculteurs partiront, et ils en déduisent le nombre des emplois à créer : s'il part tant d'agriculteurs, il faudra créer 50.000 emplois ; s'il en part deux fois plus, il faudra créer 100.000 emplois.

Le problème n'est pas là. Il convient d'abord de créer les emplois pour ensuite savoir si les agriculteurs quitteront la terre. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

En général, les agriculteurs inadaptés prennent les emplois qui s'offrent.

De même — je crois que vous avez donné des indications en ce sens, monsieur le ministre, à un moment du débat où je n'étais pas présent — nous entendons maintenant certain type d'exploitation appelée à tort ou à raison familiale, appellation qui a été critiquée et à laquelle je préfère celle de « à l'échelle humaine ». c'est-à-dire une exploitation qui ait un esprit d'entreprise mais sans avoir nécessairement une envergure considérable.

D'ailleurs, nous espérons voir maintenir des entreprises petites et moyennes dans d'autres secteurs. Même aux Etats-Unis d'Amérique, pays des trusts, les petites entreprises n'ont pas disparu et un bureau spécial a même été créé pour les gérer, et elles se maintiennent en nombre.

Puisque les petites entreprises demeurent dans des secteurs de l'économie où elles ont moins leur place que dans l'agriculture, comment ne pourraient-elles pas se maintenir dans l'agriculture, qui est par essence une activité non intensive et qui n'exige pas une concentration de main-d'œuvre considérable au même endroit ?

Le modèle de Malassis me paraît, à cet égard, le plus raisonnable. M. Malassis prévoit que neuf dixièmes des très petites exploitations — il y en a un million — disparaîtront d'ici à quinze ans. Ce sont des exploitations dont la superficie moyenne est de cinq hectares, au maximum de vingt hectares — je sais bien que l'hectare n'est pas tout mais le reste va à l'avenant — et dont les exploitants ont tous plus de quarante-cinq ans et, en général, plus de cinquante ans. Ces gens-là partiront, ils prendront leur retraite, grâce à l'I. V. D. Quant à leurs enfants, ils ne pourront pas s'installer pour leur vie sur une exploitation de quelques hectares avec quelques têtes de bétail.

Donc, cette évolution est normale et nous mentirions aux paysans — et d'ailleurs ils savent que nous leur mentirions — en disant que nous allons maintenir tout ce monde dans des exploitations de ce calibre et de cette exiguité.

Mais le même rapport de M. Malassis, conformément aux travaux que j'avais fait moi-même entreprendre, démontre que les exploitations moyennes ne disparaîtront pas, qu'au contraire elles augmenteront vraisemblablement en nombre, passant de 600.000 à 700.000, et que leur superficie moyenne atteindra environ trente-cinq hectares. C'est un point très important.

Je voudrais que vous puissiez dire, monsieur le ministre, que des exploitations de ce type, que l'on peut appeler comme on veut — M. Malassis les appelle néoartisanales, mais on peut trouver d'autres termes — des exploitations de rationalité, autour d'une ou de quelques unités de travail humain, instituées dans des conditions rationnelles, seront aidées, non pas d'une façon artisanale et par un système d'aumônes, mais dans un cadre économique normal qui leur permette de subsister. Et cela est possible.

Il faut que nous conservions à peu près ce nombre d'exploitations ; sinon, nous serions obligés de créer beaucoup plus d'emplois que nous n'en créerons.

L'espace ne serait plus, si je puis dire, soutenu. Il n'y aurait plus d'implantations dans cet espace. Enfin, nos productions animales décroîtraient considérablement, parce que, à ce chiffre d'exploitations, nous aurions probablement très peu d'expansion dans l'exploitation laitière, et il faudrait beaucoup d'incitations pour en avoir dans l'exploitation bovine ou porcine.

Voilà pourquoi vous devez dire que les pouvoirs publics feront tout pour soutenir cette exploitation rationnelle. Car la question qui me préoccupe, mesdames, messieurs — et je pense que tous les députés des régions rurales sont dans mon cas — est celle des jeunes.

Je ne veux pas dire que le sort des personnes âgées, du vieux cultivateur qui attend son indemnité viagère de départ, qui la réclame un peu plus tôt — et je vous remercie, monsieur le ministre, de le prévoir — m'est indifférent. Mais il est certain que, de ce vieux cultivateur, nous ne ferons pas un entrepreneur ou quelqu'un qui se reconvertera. Nous pensons aux jeunes des régions où il y a un taux de rentabilité suffisant, à tous ces jeunes qui veulent reprendre et diriger une exploitation non ridicule, mais normale, en y mettant tout leur cœur. J'en ai vu, chez moi, de ces jeunes qui étaient partis travailler à la ville et qui sont revenus dès qu'ils ont pu. Nous les rencontrons dans les concours, dans les réunions d'instruction et de vulgarisation, aimant leur travail. Il faut que vous les aidiez. Ce sont eux les plus inquiets et il faut qu'ils sachent que l'avenir leur sera permis. Nous ne demandons pas qu'on leur serve une rente. Mais par les moyens normaux dont dispose l'économie, nous pouvons les aider.

L'un de ces moyens, c'est l'I. V. D. A première vue, votre texte me paraît satisfaisant en ce qu'il favorise les départs à soixante ans. Vous avez dit que, jusqu'à vous, le système était d'une complexité extraordinaire. Je me disais que j'avais trouvé un maître en simplicité. Ce compliment sera mis pour l'instant en réserve, car à la première lecture, votre texte ne m'a pas donné cette impression. (Rires.) Mais, peu à peu, en l'approfondissant, il se simplifiera dans l'opinion que je m'en faisais. De toute manière, c'est une bonne chose, continuez dans cette voie.

Le crédit. A cet égard, je suis obligé de vous demander de persévérer dans la position que vous avez prise et surtout de l'améliorer. Ce n'est pas moi qui critiquerai ce système conforme à ma conception de la politique agricole.

Mais pour ce qui est de l'intervention du Crédit agricole dans l'opération Genvrain, je pense qu'il sera très difficile de faire comprendre aux producteurs que celui-ci a des disponibilités pour participer à une telle opération et qu'il n'en a pas pour les aider dans leur effort d'équipement.

Il est à peu près impossible de faire comprendre aux agriculteurs que, alors qu'il existe tout ce qu'il faut pour l'équipement des porcheries, que nous avons tous les moyens de développer la production du porc, que nous avons l'assiette génétique, les schémas économiques, les ateliers de mille porcs, les matières premières, les céréales, le sérum, etc., chaque fois qu'ils demandent des crédits, on les leur refuse.

Comment faire comprendre qu'on défend le franc en refusant d'équiper le pays en porcheries, tout en laissant entrer — ce qui sera le taux annuel si nous continuons — pour un milliard et demi de francs en devises étrangères de porcs venant de l'étranger ? (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et de nombreux bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de détendre complètement le Crédit agricole et de faire paraître, dès que vous le pourrez, les textes relatifs à ce grand établissement, en souhaitant que ces textes accordent une représentation suffisante, dans la gestion du crédit à la caisse nationale, au monde rural et à votre propre ministère.

Enfin, vous avez parlé du problème foncier. Là encore, je suis heureux de l'intérêt que vous lui portez. Pour les jeunes agriculteurs, c'est un problème d'une importance considérable.

Lorsque j'étais rue de Varennes, j'avais établi un projet. Peut-être le trouveriez-vous insuffisant, mais il peut vous servir de base de travail.

L'idée générale en était la suivante :

Si, en matière foncière, nous considérons le point de vue capitaliste, le placement foncier rural présente un avantage remarquable, celui de la plus-value, une plus-value qui peut atteindre régulièrement un taux annuel de 7 p. 100 environ. La contrepartie, c'est la faiblesse du taux de rendement qui, en moyenne, est de 1 à 1,5 p. 100, ainsi que la très grande difficulté de mobilisation du capital, car il ne faut pas moins d'un an de formalités diverses — à supposer qu'il y ait un acquéreur et que, par ailleurs, la S. A. F. E. R. ne s'en mêle pas. (Sourires.) — pour vendre et donc mobiliser un capital foncier.

Le système des sociétés foncières — et nous nous mettrons d'accord, je crois, pour le recommander à titre expérimental, car ce sont choses difficiles et différentes selon les régions — permettrait, je pense de donner une rentabilité suffisante au capital qui prend une plus-value accrue, avec cet inconvénient que le loyer de l'argent est faible.

Du point de vue de l'exploitant, quel est l'avantage de ce système ? Il réside dans la modicité du prix du fermage. Mais l'inconvénient est son inégalité, notamment au détriment des zones herbagères — sans même parler des pratiques occultes que tout le monde connaît — ainsi que l'absence de sécurité qui en résulte et à laquelle les jeunes exploitants sont très sensibles.

Or, avec une société foncière, vous pouvez créer ces baux de 18 ans que beaucoup ont réclamés et qui mettent les preneurs à l'abri d'un droit de reprise qu'une société ne peut pas exercer puisqu'elle n'est pas dans la condition du propriétaire à titre personnel qui peut, pour des raisons familiales ou autres, demander à reprendre l'exploitation.

Il y a là des conditions favorables qui permettraient de décharger les jeunes exploitants, ceux qui réussiront à se glisser à travers les mailles du filet de la rationalisation de l'exploitation, d'une partie des charges qu'ils supportent, c'est-à-dire de celles qui concernent le financement et l'amortissement du capital foncier.

Ma dernière observation — *last but not least* — concernera la formation. S'il n'y avait qu'une chose de bonne dans le rapport Vedel, ce serait l'importance qu'il donne à la formation.

Sus ce point, vous devez marier, si je puis dire, les conclusions de M. Vedel et celle de M. Malassis qui a moins nettement aperçu ce problème. L'expérience que quelques-uns d'entre nous ont pu faire récemment d'une campagne électorale nous a permis de voir à quel point la population rurale était inquiète des problèmes de formation et, en même temps, quelle était sa grande évolution dans ce domaine.

Il y a quelques années encore, quand nous circulions à travers les campagnes, que nous demandait-on ? De ne pas fermer des écoles. Maintenant, j'ai vu des maires demander qu'on ferme des écoles trop petites, pour que leurs enfants aient la possibilité d'aller fréquenter des établissements à plusieurs classes. Je vois que M. Capelle veut bien m'approuver, je tiens à le citer, car il est l'auteur du système de groupement à trois classes et quatre maîtres qui serait l'idéal.

Dans ce domaine de l'enseignement, beaucoup de problèmes se posent, monsieur le ministre, dont celui des écoles maternelles : je sais bien qu'on ne peut pas en faire partout, mais certaines organisations agricoles estiment qu'elles pourraient être jumelées avec des centres d'éducation rurale.

Un autre problème qui me préoccupe beaucoup est celui des maisons familiales que l'exiguïté de votre budget va placer dans une situation absolument désastreuse. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et de nombreux bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Il y a aussi le problème du secondaire. Je ne peux pas le traiter ici, et d'ailleurs il n'intéresse pas directement votre ministère. N'avez-vous pas dit que vous étiez aussi le ministre de l'éducation nationale de l'agriculture ? Vous avez fait une énumération. Etant donné que là, l'enseignement est obligatoire, je dis qu'il faut que les agriculteurs puissent satisfaire à cette obligation sans être obligés de payer. C'est évident. Tout est à revoir.

Je pense, en particulier, au ramassage scolaire et à ce refus extraordinaire de tout aide au ramassage pour les enfants pensionnaires, comme s'ils pouvaient passer le dimanche au collège ou être réduits à faire de l'auto-stop !

Je pense enfin aux bourses. Là, nous courons à une véritable catastrophe. Les années précédentes, on a augmenté régulièrement le nombre des bourses, et il fallait le faire à cause des circonstances. Mais chaque année, un collectif permettait, tout en augmentant le nombre, de maintenir le taux, alors que, cette année, vous avez rattrapé le nombre sur le taux. Ainsi, le taux moyen des bourses a diminué dans des proportions qui sont marginales, certes, mais c'est à quelques milliers de francs près qu'une famille peut ou non envoyer un enfant faire des études. Or, que les agriculteurs restent ou non à la terre, il faut qu'ils puissent être instruits. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je vous demande donc, monsieur le ministre, dans la mesure où cette question vous concerne, de la prendre en main, et de réunir des représentants des organisations agricoles, des collectivités locales et, naturellement, vos services et ceux de l'éducation nationale. Elle est une des préoccupations les plus importantes et, une expérience récente me permet de dire, les plus douloureuses actuellement pour la population agricole et, d'une façon générale, pour la population rurale.

Monsieur le ministre, vous citiez hier Bossuet à propos de la mort de l'Europe. Les paysans, eux, pourraient plutôt penser à un mot du *Légataire universel* de Regnard : « Il n'est question que de ma mort là-dedans ». Je voudrais que dans ce débat il soit aussi question de leur vie. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et sur de nombreux bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Douzans.

M. Jacques Douzans. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne peux monter à cette tribune après l'éminent homme d'Etat qui m'a précédé sans lui adresser

l'expression de mon admiration et de mon estime pour l'intervention si courtoise qu'il vient de faire et qui est digne des grandes traditions parlementaires. (*Applaudissements.*)

Je m'excuse de ce complexe d'humilité et je vais redescendre des hauteurs où nous a entraînés le professeur de faculté de droit Edgar Faure, pour retomber au niveau de mon département d'origine, la Haute-Garonne, département qui, au point de vue de l'économie agricole, est actuellement l'un des plus défavorisés de France.

Si le plan du député socialiste néerlandais Mansholt ou celui du professeur de droit Vedel étaient mis à exécution, c'est 60 p. 100 des exploitations agricoles de ma circonscription qui viendraient à disparaître. Cela me paraît inconcevable car je vois mal où iraient tous ces cultivateurs au moment même où, à Toulouse, la principale industrie, l'Azote-Produits chimiques, licencie 600 ouvriers.

A l'inverse de ce qui se passe dans les grandes exploitations céréalières du nord de la Loire qui arrivent à s'autofinancer, les petites exploitations de polyculture du Sud-Ouest sont, elles, obligées de faire appel au crédit pour faire face aux dépenses saisonnières indispensables. Ainsi, c'est à cette époque de l'année que les producteurs de viande doivent renouveler leur cheptel ; il y a trois semaines, c'étaient les planteurs de tabac qui devaient procéder à certains travaux indispensables à leurs cultures.

Victimes immédiates de l'encadrement du crédit, je vous laisse le soin d'imaginer l'état d'esprit de ces petits cultivateurs qui apprennent par la lecture des journaux que le Crédit agricole dispense des milliards pour des opérations d'offre publique d'achat telles que celle de Genvrain.

Les récentes mesures d'encadrement du crédit vont porter un préjudice considérable à l'économie agricole de mon département. En effet, pour honorer sa signature et débloquer les 48 millions de francs de prêts qui ont fait l'objet d'accords de la Caisse centrale de crédit et d'actes notariés avec garanties hypothécaires, la caisse régionale du crédit agricole de Toulouse se trouve dans l'obligation de surseoir, jusqu'au 1^{er} février 1970, à toute prise en considération de nouvelles demandes de prêts.

Quand on saura que les besoins prévisibles des agriculteurs de ma région s'élèvent à 22 millions de francs par mois, on pourra mesurer l'incidence de l'encadrement du crédit sur l'économie du département de Haute-Garonne.

C'est ainsi que la caisse de Toulouse est réduite à ne plus agréer les demandes de prêts destinés à financer les résidences principales qui devaient être construites à la périphérie de Toulouse et dans les zones rurales. Quand on sait que 40 p. 100 des dossiers habituellement financés par la caisse de crédit agricole de Toulouse concernaient la construction de résidences principales, on comprend que toutes les petites entreprises de construction de ma région vont connaître la récession. Les salariés des usines de Toulouse et des environs ne pourront pas s'installer en zone rurale, alors que, monsieur le ministre, dans votre excellent exposé d'hier, vous avez précisément incité, dans le cadre notamment de la lutte contre la nuisance des grandes villes, les citadins à s'installer dans l'environnement rural.

Enfin, le Crédit agricole va perdre une catégorie très intéressante de ses clients — avocats, médecins, professions libérales, salariés — qui sont tous apporteurs d'épargne. Il ne faut pas oublier, en effet, que 50 p. 100 des fonds du Crédit agricole proviennent de non-cultivateurs.

Une autre conséquence, et non la moindre, sera que la caisse de crédit agricole de Toulouse ne va plus consentir de prêts aux collectivités publiques pour les adductions d'eau, l'électrification rurale, la voirie rurale, les lacs collinaires, les piscines, alors que vous-même, monsieur le ministre, dès votre arrivée au ministère de l'agriculture, vous avez souligné tout l'intérêt que pouvait présenter l'installation de nombreux citadins dans l'environnement rural.

Comment notre région va-t-elle trouver les 20 millions de francs qui lui sont nécessaires pour procéder à l'inévitable mutation « lait-viande » ? Quelques semaines après votre déclaration selon laquelle le Crédit agricole devait faire son « ouverture » et devait être la banque de « tout le monde », n'est-il pas affligeant de constater que de nombreux cultivateurs vont être condamnés à s'adresser à des usuriers ?

Lorsque, après la dévaluation du franc — que le Général de Gaulle avait toujours repoussée et dont les cultivateurs ne peuvent être tenus pour responsables, car ce n'est pas parmi eux qu'on trouve ces spéculateurs, impunis jusqu'à ce jour, qui ont tant contribué à la dégradation du franc — vous avez refusé de revaloriser les prix agricoles, vous avez alors quelque peu violé, comme le rappelait à l'instant le président Edgar Faure, ces garanties solennelles qui leur avaient été consenties et qui

équivalaient pratiquement à l'indexation des prix agricoles français sur l'unité de compte européenne, c'est-à-dire en fait le dollar.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Douzans, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jacques Douzans. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Le président Edgar Faure vient d'indiquer qu'il aurait adopté la même politique que celle du gouvernement français, dans la même perspective d'obtenir une hiérarchie des prix meilleure sur le plan communautaire. Ce qu'il a dit là méritait mon approbation. Ce que vous en dites vous-même, en ce moment, ne me paraît pas conforme à ce qu'il a lui-même indiqué.

M. Jacques Douzans. Je vais renforcer l'esprit de votre intervention, monsieur le ministre, en vous disant que le président Edgar Faure a défendu en quelque sorte les producteurs de betteraves, et vous a félicité de n'avoir pas accablé ces producteurs par des taxes. Je vais me trouver en contradiction avec lui, si cela peut vous satisfaire. ...

M. le ministre de l'agriculture. Cela ne me procure aucune satisfaction.

M. Jacques Douzans. ... en vous indiquant que vous n'avez pas revalorisé les céréales dans leur ensemble, et je déplore personnellement que vous n'ayez pas notamment revalorisé le prix du maïs.

Lors de votre audition de part la commission des affaires étrangères, je vous avais expliqué qu'il était anormal que la France, qui produit du maïs, céréale secondaire que le Marché commun doit importer, ne puisse obtenir une revalorisation du prix de cette production. Vous aviez répondu qu'il entraînait dans vos intentions de proposer, à la prochaine réunion d'un conseil des ministres de la Communauté, la revalorisation de cette céréale. Je serais heureux qu'au moment de votre réponse vous puissiez ici renouveler cette assurance.

A ce sujet, permettez-moi de vous demander également de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour que cesse ce véritable passe-droit dont bénéficie l'Italie, à savoir la dérogation aux règlements communautaires concernant l'importation du maïs qu'elle fait venir d'Argentine ou des Etats-Unis. En effet l'Italie est autorisée — et c'est quelque peu anormal — à importer du maïs sans payer la différence entre le prix européen et le prix d'importation.

Enfin, j'aurai épuisé les cinq minutes qui me sont imparties — je n'ai pas la chance, comme mon illustre prédécesseur à cette tribune, de bénéficier de « généreux donateurs » — lorsque j'aurai évoqué le scandale du plan d'équipement des abattoirs dans la Haute-Garonne, tel qu'il résulte de l'arrêté paru au *Journal officiel* du 3 janvier 1969.

Le département de la Haute-Garonne, du nord au sud, mesure environ 150 kilomètres. Le plan de répartition des abattoirs, je le souligne au passage, ne comporte que quatre abattoirs agréés, alors que pour le département voisin, celui de mon illustre collègue de duc de Montcaumon, et qui est tellement plus petit que la Haute-Garonne, le nombre de ces abattoirs agréés est de huit.

Ce plan de répartition prévoit l'implantation de trois abattoirs à 90 kilomètres au sud-ouest de Toulouse, à Saint-Gaudens et dans un rayon de 25 kilomètres autour de Saint-Gaudens, le quatrième étant situé dans la banlieue Nord de Toulouse. C'est donc une zone d'élevage d'environ 100 kilomètres qui ne sera desservie par aucun abattoir, et les bouchers et les malheureux producteurs seront obligés, pour abattre leur bétail, de traverser une agglomération de 400.000 habitants.

Je vous demande de prendre personnellement ce dossier en main et de faire bénéficier le département de la Haute-Garonne d'une dérogation aux prescriptions de l'arrêté du 10 novembre 1968 qui prévoit que la révision du plan d'équipement ne pourra être effectuée dans ce département que si le tonnage atteint 19.200 tonnes, alors qu'il n'est à l'heure actuelle que de 14.882 tonnes.

Je souhaite, monsieur le ministre, que les doléances que je vous ai exprimées, et que j'ai résumées en trois problèmes fondamentaux, fassent l'objet d'un examen attentif de la part de vos services et de vous-même.

La rogne et la grogne que l'on constate dans ma circonscription, comme dans nombre d'autres en France, pourraient sans doute disparaître si le ministère de l'agriculture faisait preuve d'une plus grande bonne volonté.

Je ne pense pas que les problèmes soient insurmontables. Je rends hommage à vos efforts, à votre action à Bruxelles. Mais, comme le soulignait M. Edgar Faure, vous avez une

tâche extrêmement difficile et vous avez certainement besoin de la collaboration du Parlement pour atteindre les résultats que nous vous souhaitons.

Permettez-moi, pour conclure, de vous donner un modeste conseil. Voyez-vous, au lieu de prendre comme livre de chevet le rapport Vedel, et puisque nous avions tout à l'heure, à cette tribune, un illustre homme d'Etat, je vous propose de méditer une expression qui est toujours d'actualité et qui lui était familière : « La France avec les agriculteurs ». (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Laudrin.

M. Hervé Laudrin. Je me suis réjoui que le destin de l'agriculture française vous ait été confié, monsieur le ministre, à cette heure si difficile et que vous ayez choisi pour collaborateur immédiat M. Pons.

La confiance que j'éprouve m'autorise à vous poser quelques questions s'ajoutant aux nombreuses interpellations dont, hélas ! est toujours victime le ministre de l'agriculture quand il présente son budget.

J'ai l'impression, monsieur le ministre, surtout après votre discours si important d'hier, que vos décisions sont prises coup par coup, en fonction de certaines réalités qui s'imposent au cours des événements — ou que l'on vous impose — au lieu de se rattacher à des principes, j'ose dire à une philosophie globale du monde rural en évolution.

Pour notre satisfaction, M. Edgar Faure vient d'en présenter un des volets, mais vous devrez un jour vous pencher sur l'ensemble de ce grave problème.

Nous avons adopté, au cours de la dernière décennie, une série de textes importants : la loi d'orientation agricole du 5 août 1960, la loi complémentaire d'orientation du 8 août 1962, la loi sur l'élevage du 28 décembre 1966 qui sont autant de lois-cadres déterminant une politique agricole depuis de nombreuses années. J'aimerais cependant savoir si vous entendez continuer dans la voie ainsi tracée par les textes que le Parlement a votés et si vous envisagez de mener votre action dans le cadre ainsi défini. Je constate d'ailleurs que votre récente réforme de l'indemnité viagère de départ qui vient de paraître au *Journal officiel* d'hier fait référence à ces textes législatifs qui constituent les principaux chapitres de notre politique rurale.

Mais quelle est donc votre conception d'ensemble ? Quel terme fixez-vous à l'évolution paysanne ?

Il serait utile qu'un jour vous rejetiez publiquement les formes de pensée que l'on a tendance à vous prêter, et d'abord le rapport Vedel qui envisage le gel de 7 à 10 millions d'hectares et l'accélération de l'exode rural, rapport dont, comme par hasard, deux de nos collègues, MM. Triboulet et Edgar Faure, viennent de faire justice. Dieu sait pourtant qu'ils n'ont pas toujours les mêmes conceptions politiques !

Il est indispensable, monsieur le ministre, que vous fassiez comprendre au monde paysan que vous ne sauriez retenir cette hypothèse d'école.

Il y a aussi le plan Mansholt. Tous ceux qui approchent l'ancien ministre hollandais apprécient son caractère et son érudition en matière agricole, mais il n'est pas possible que vous puissiez laisser dire — comme ce fut fait récemment à Dijon — par ce responsable européen, qu'il faut mettre un terme à l'exploitation familiale. Je vous demanderai sur ce point, monsieur le ministre, une déclaration de principe et l'expression de votre conception.

Enfin, quelques parlementaires estiment que, dans cette ère d'industrialisation, la paysannerie constitue un élément archaïque de la société française. Certes, le monde agricole sait que vous êtes son avocat ici comme dans le pays, mais il vous faut affirmer de nouveau que l'aide à l'agriculture ne saurait être assimilée au soutien apporté à des pauvres ou à des enfants attardés. Il vous faut souligner encore que la paysannerie est un des éléments essentiels de la société française, que son maintien est indispensable tant à l'équilibre social qu'à l'aménagement harmonieux du territoire.

J'en viens à la réforme du Crédit agricole qu'ont évoquée divers orateurs. En vous écoutant hier, j'ai eu l'impression que, déjà, vous aviez réduit l'ampleur du projet annoncé il y a quelque temps et que, pour l'instant, vous réserviez aux seuls agriculteurs le bénéfice des prêts de cet organisme.

M. le ministre de l'agriculture. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Laudrin ?

M. Hervé Laudrin. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Laudrin, la réforme projetée du Crédit agricole — l'élargissement et le développement de ses interventions — mérite toujours d'être considérée et le Parlement aura à en connaître à la session d'avril.

En attendant, j'ai simplement voulu ne pas ajouter à une mesure conjoncturelle — l'encadrement du crédit, heureusement passager, qui atteint, moins gravement peut-être que d'autres secteurs, mais néanmoins sérieusement, le Crédit agricole — une réforme à plus long terme.

Mais en tout état de cause, en période de pénurie, comme actuellement, ou en période d'aisance, une priorité sera toujours accordée par le Crédit agricole aux besoins de l'agriculture et des agriculteurs. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et du groupe des républicains indépendants.)

M. Hervé Laudrin. Je vous remercie de cette précision, monsieur le ministre. Nous aurons donc à débattre du problème. J'appellerai quand même dès aujourd'hui votre attention sur un point particulier.

Il existe des zones de rénovation rurale qui ont été définies par le décret du 24 octobre 1967 et auxquelles la loi d'orientation agricole confère des avantages. Elles sont, par définition, des régions considérées comme en retard et disposant de potentialités indiscutables. Ce serait aller à l'encontre de l'esprit de la loi que de ne pas favoriser, dans le cadre du resserrement du crédit, ces zones prioritaires, non seulement pour les bâtiments d'élevage, mais aussi pour le renouvellement des structures.

Attendre six mois, c'est compromettre les chances, qu'il est pourtant indispensable de saisir, de nos jeunes paysans.

J'ai pu constater dans mon département que les propriétés mises en vente actuellement ne peuvent être acquises par des jeunes désireux de s'installer, mais ne disposant pas des crédits nécessaires, et qu'elles tombent aux mains de gens fortunés qui n'ont pas besoin de l'aide du Crédit agricole. A telle enseigne qu'aujourd'hui les paysans manifestent non seulement contre les parlementaires à qui on reproche cet état de choses, mais aussi contre les notaires qui interviennent pour ces ventes.

Or il est des circonstances où de jeunes agriculteurs ne peuvent pas renoncer à certaines terres, ni attendre six mois le règlement de ce problème sans être contraints de quitter la région où ils sont installés.

En conséquence, monsieur le ministre, vos services seront concernés par la nécessaire extension de l'action du crédit agricole au domaine de la restructuration dans les zones de rénovation rurales considérées par la loi comme prioritaires.

Avant de conclure ce court exposé, je dirai quelques mots de l'enseignement agricole.

Les crédits d'investissement affectés à cet enseignement, sont en nette diminution. Cette réduction, anormale si on la compare à l'effort maintenu et même augmenté en faveur de l'éducation nationale, n'est-elle pas la preuve que nous devons repenser l'enseignement agricole? Depuis plusieurs années, une discussion sur ce projet est désirée par divers parlementaires, mais nous n'avons encore pu l'engager.

Les maisons familiales, dont on vient de parler, les cours d'enseignement ménager qui subsistent, les collèges agricoles ne nous apportent pas les satisfactions souhaitées.

Une réforme de l'enseignement agricole est indispensable, dans l'intérêt de nos jeunes paysans, et je vous demanderai, monsieur le ministre, de nous permettre, un jour, d'en débattre.

Monsieur le ministre, comme c'est le cas pour beaucoup de mes collègues, des pressions se sont exercées sur moi pour que je refuse votre budget. Je ne le ferai pas car il est absolument nécessaire que votre ministère fonctionne. Je vous apporterai, en conséquence, avec de nombreux amis, mon accord de principe sur les différents chapitres que vous proposez, bien que nous ayons des observations et peut-être quelques amendements à présenter.

Au moment où vous allez aborder — M. Edgar Faure le soulignait justement tout à l'heure — le dur débat sur le marché commun agricole, le Parlement a l'obligation de vous soutenir. Nous ne devons pas faire preuve de la moindre défaillance, car votre autorité doit être absolue pour défendre efficacement les intérêts de la paysannerie dont vous êtes le tuteur et dont vous avez la charge en accord avec le Premier ministre et le ministre de l'économie et des finances.

Dans cette tâche difficile, nos vœux vous accompagnent et nos voix vous sont acquises sans réserve. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Antonin Ver.

M. Antonin Ver. Monsieur le président, monsieur le ministre, je dois avouer, en préambule, qu'après avoir écouté la partie du discours consacrée au crédit, de mon presque compatriote M. Douzans, je pourrais me dispenser de mon propos, espérant que nos votes seront identiques.

Je dois pourtant préciser ma pensée.

Trois mois après la dévaluation inévitable, deux mois après le plan de redressement qui avait comme objectif principal le ralen-

tissement de la « surchauffe » génératrice d'inflation et première responsable du déséquilibre de la balance commerciale, la récente mesure d'encadrement du crédit officiellement décidée après la crise monétaire de novembre 1968 connaît une application difficile et suscite de nombreuses et violentes polémiques.

Certes, les crédits à l'économie avaient augmenté de 17 p. 100 en 1968 par rapport à 1967. La progression en 1969 atteindrait sans doute 10 p. 100, ce qui est jugé excessif par nos responsables financiers qui ont décidé de prolonger jusqu'au 30 juin 1970 les mesures d'encadrement actuellement en vigueur et même de les renforcer sous une forme non sélective, c'est-à-dire qu'elles toucheraient toutes les formes de crédit à long, court et moyen terme. Certains assouplissements seraient seulement acceptés dans un futur plus ou moins immédiat pour des raisons beaucoup plus politiques qu'économiques.

Cette consolidation de la politique d'austérité intervient à un moment où des entreprises toujours plus nombreuses — 41 p. 100 en juin 1969, 49 p. 100 en septembre, 50 p. 100 aujourd'hui — commencent à en ressentir les conséquences grandissantes. La confédération des petites et moyennes entreprises a d'ailleurs mis l'accent sur les difficultés et les drames que risquent de provoquer les prochaines échéances de fin novembre et surtout de fin décembre.

Comme les petites et moyennes entreprises, dont elle est le reflet, l'agriculture est inquiète et s'interroge. L'anxiété règne dans les campagnes depuis que le Crédit agricole s'est mis en veilleuse et l'agitation qui s'en est suivie rappelle parfois les heures sombres de la Jacquerie. Certes, monsieur le ministre, vous avez annoncé que l'agriculture serait finalement un peu mieux traitée que les autres secteurs de l'économie, mais cela n'a pas suffi à rassurer les hommes qui, jour après jour, dans leur département, sont assaillis de plaintes et de réclamations.

Beaucoup pensent : Que m'importe que, pour les trois derniers mois de 1969, 550 millions de francs de crédits puissent être distribués par les caisses alors que le Gouvernement ne prévoyait initialement que 420 millions de francs, si les besoins sont près du double? Qu'importe aussi que le total des crédits prévus pour 1970 soit supérieur de 7,4 p. 100 à celui de 1969, si les prix des moyens de production ont augmenté beaucoup plus?

Les agriculteurs ne vont-ils pas se trouver dans l'impossibilité de faire face à leurs obligations et de financer la mise en culture des futures récoltes? Se considérant comme couverts par l'acceptation des caisses agricoles, ils ont procédé à des achats payables à des dates définies en fonction de la promesse de financement. Comment vont-ils s'en sortir et à quel prix? Ici et là, les factures impayées s'accumulent, les relevés de comptes sont trop souvent des mises en demeure avec des menaces de majoration d'intérêt calculé au taux mensuel de 1 p. 100.

Tandis que la parité des prix reste un leurre et que l'on demande à l'agriculture de se moderniser et de s'agrandir pour être de plus en plus compétitive, était-ce bien le moment de réduire des crédits d'investissements qui lui étaient destinés, alors qu'ils paraissent incompressibles, et d'en augmenter le taux? La politique des bas prix agricoles n'interdit-elle pas l'autofinancement de tout équipement et l'amortissement normal des emprunts contractés, puisque, aujourd'hui, ceux qui ont procédé à la modernisation de leur exploitation sont les plus endettés?

La rigueur de l'encadrement atteint, surtout dans nos régions du Sud-Ouest, les exploitations familiales et les coopératives — dont beaucoup se trouvent déjà dans une cruelle impasse — qui ont mal accueilli l'orientation actuelle tendant à faire du crédit agricole une banque comme les autres, échappant en fait au contrôle des agriculteurs qui m'ont mandaté, monsieur le ministre, pour vous exprimer leur légitime émotion et solliciter votre appui pour aboutir à un aménagement rapide, raisonnable et humain des mesures restrictives récemment promulguées. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Beylot.

M. Pierre Beylot. En vous disant, monsieur le ministre, que votre budget n'est pas, pour un parlementaire rural, l'objet d'une très grande satisfaction, je ne vous surprendrai guère. Je comprends bien vos difficultés. Avant d'avoir esquissé l'ombre d'une politique, votre budget est déjà dévoré à plus de 78 p. 100 par les dépenses sociales et les interventions sur les marchés. Et puis, l'agriculture ne peut s'isoler d'une situation économique et financière générale.

C'est cependant sur ces deux points : les choix d'une politique et la place de l'agriculture dans le pays, que je me permettrai de faire quelques brèves remarques.

Vous avez fait des choix, c'est nécessaire, mais peut-être sont-ils trop modestes, bien que vos déclarations nous aient apporté hier quelques apaisements.

Priorité a été donnée à la politique sociale, et c'est une très bonne orientation.

Je regrette cependant que l'I. V. D. structurante ne voie pas son action massivement renforcée, car c'est le meilleur instrument d'amélioration foncière qui existe, puisqu'il permet en même temps de donner aux jeunes leur part de responsabilité.

Les S. A. F. E. R. aussi peuvent, et doivent, jouer un rôle plus important, mais elles gagneront en efficacité si elles se comportent surtout comme un outil de restructuration, plutôt que comme un organisme d'investissement.

Regroupez les terres, faites en sorte qu'elles restent entre les mains des agriculteurs, mais laissez à ces derniers l'initiative et la responsabilité de leurs équipements.

Evoquer ce problème des investissements conduit à rappeler aussi celui du crédit.

Les indications qui nous ont été données hier modèrent légèrement la rigueur des mesures d'encadrement, mais il ne faut pas ignorer les graves difficultés, pour ne pas dire les drames profonds, qui frappent nos campagnes.

Aussi, convient-il de mettre en place un crédit plus souple, plus sélectif, plus dynamique, mieux adapté aux besoins des jeunes. Pourquoi ne pas remplacer, peu à peu, la pratique des subventions par l'octroi d'un crédit à faible taux d'intérêt, simplifiant d'autant la vie administrative et accordant plus de responsabilité à l'entreprise ?

Pour être plus complet sur le problème des équipements — laissant à mon collègue M. Janot le soin de parler des autres investissements — je vous demande instamment, monsieur le ministre, de reprendre aussi rapidement que possible le rythme de construction d'établissements d'enseignement prévu au Plan.

Un autre choix, très vigoureux également, doit être opéré en faveur des productions de viandes ovines, porcines et bovines.

C'est ainsi que les exploitations familiales ont une vocation irremplaçable dans l'élevage de haute qualité. Je suis persuadé que nombre d'exploitations reviendraient aux productions de viande, qu'elles ont abandonnées, si elles en retiraient un prix rémunérateur réglé, soit par avances mensuelles ou trimestrielles, soit par préfinancement selon un système à rechercher. Le problème marginal des excédents de lait s'en trouverait réglé, à coup sûr.

Au cours de ces débats, monsieur le ministre, vous avez bien voulu annoncer des mesures nouvelles en matière de prix. Mais je ne crois pas qu'elles soient suffisantes pour permettre aux productions animales de rattraper le retard qui les pénalisait, ce qui rend d'autant plus nécessaire le renforcement de l'aide à la construction de bâtiments d'élevage.

C'est ainsi que les crédits destinés à l'aide aux productions animales, dans leur ensemble, s'élèveraient à 340 millions de francs en 1970. Mais les dépenses sont nombreuses, et je ne suis pas certain que vous puissiez régler tous les dossiers qui se sont accumulés dans les directions départementales de l'agriculture. L'arriéré est de plus de deux ans dans certains départements, tel celui que j'ai l'honneur de représenter.

Aussi, faudrait-il rechercher encore d'autres sources de financement, car ce serait une faute lourde de mésestimer les problèmes relatifs à la viande et de ne pas leur donner la priorité.

Chacun sait que le déficit de notre pays en viande de porc, en 1969, s'élève à 1.200 millions de francs environ. Mais on sait moins que le volume de nos importations de viande bovine a doublé cette année par rapport à l'année dernière, bien que la balance importations-exportations demeure encore favorable en cette matière. C'est là un phénomène très grave, qui dépasse le seul secteur agricole et intéresse la vie de toute la nation. Il me conduit d'ailleurs à présenter une deuxième série de réflexions.

Une campagne est menée depuis quelque temps par divers journalistes économiques, faisant ressortir combien la charge de l'agriculture est lourde à supporter. C'est vrai, et l'effort de la nation en ce domaine est réel, puisque, par exemple, le montant du budget social de l'agriculture, en francs constants, a été multiplié par quatre en dix ans.

Mais pourquoi ne pas dire aussi que, chaque année, cent mille agriculteurs quittent la terre pour s'employer dans d'autres activités, alors que l'agriculture a eu jusqu'alors la charge de les élever et de les éduquer ?

Pourquoi ne pas dire encore que les prix agricoles ne sont pas toujours de justes prix et que cette charge pèse lourdement sur l'agriculture ?

Il est essentiel aussi de faire savoir — et cela devait être dit à cette tribune — que la France doit à son agriculture de ne pas avoir sombré dans une crise économique sans précédent, ainsi que quelques chiffres le font à l'évidence ressortir.

En effet, de 1966 à 1968, le déficit de nos ventes par rapport à nos achats chez nos partenaires européens a été multiplié par cinq, passant de 960 millions de francs à 5.500 millions de

francs. Imaginons un instant que l'agriculture française n'ait pas existé pour compenser les défaillances industrielles : le déficit aurait atteint, en 1968, non plus 5.500 millions de francs, mais exactement 7.800 millions de francs !

Alors, tirons-en les conclusions ! Faisons l'Europe, assurément, mais donnons aussi à notre agriculture l'espoir et les moyens de devenir une agriculture à l'échelle de l'Europe.

Redonnez confiance aux agriculteurs, monsieur le ministre, en leur disant qu'ils ont, eux aussi, une place dans cette Europe. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Duval.

M. Michel Duval. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de l'agriculture a connu une progression très importante depuis 1958, deux fois plus rapide que celle du budget de la nation — M. Paquet, rapporteur, l'a souligné hier — passant de trois milliards de francs à dix-huit milliards, malgré une diminution de la population agricole.

Sept milliards de francs, cette année, pour le soutien des marchés ! L'effort national est donc très important.

Pourtant, le mécontentement des agriculteurs se développe, aggravé par l'utilisation abusive de certain rapport dont les thèses ne doivent être qu'un élément de réflexion, et non de décision, pour le Gouvernement qui, cependant, comme l'a dit le président Edgar Faure, doit faire connaître clairement sa position. Le motif du mécontentement réside dans le fait que la masse des agriculteurs a le sentiment, justifié à mon sens, que cette aide est mal répartie et qu'elle profite surtout aux grosses exploitations, c'est-à-dire aux industriels de l'agriculture, alors qu'elle devrait être réservée à la petite et à la moyenne exploitation, afin de permettre à leurs titulaires d'accéder à des conditions normales de travail et de revenu.

C'est d'ailleurs ce qu'ont fait les Hollandais, pour leurs exploitations de taille moyenne ou petite. Ce qu'ils ont réussi, les Français doivent pouvoir le faire aussi.

L'aide aux produits a donné des résultats décevants. Il faut y substituer l'aide directe aux hommes, afin que les sommes importantes consacrées par la nation à l'agriculture ne se perdent pas, comme c'est le cas actuellement, dans des circuits compliqués, souvent à loisir, par ceux-là même qui ne devraient pas en bénéficier.

En effet, à quoi servent des décisions telles que celles qui ont été prises par le Gouvernement dans le but d'augmenter le prix de la poudre de lait et destinées à majorer ce qui est nécessaire, le prix du lait, si les agriculteurs n'en sont pas les bénéficiaires directs ?

Vous avez reconnu loyalement ce fait, monsieur le ministre, et vous avez décidé de dire la vérité. Les agriculteurs la préfèrent à toutes les promesses fallacieuses. Ils savent faire la part entre la démagogie, toujours facile, et les efforts réels entrepris pour régler leurs problèmes.

Pour qu'ils soient convaincus, comme moi, de votre volonté, procédez à une réorientation complète du circuit suivi par les crédits importants dont vous disposez, en substituant, sans équivoque, l'aide à l'exploitant à l'aide aux produits. Vous en êtes, je crois, vous-même partisan, et vous ne vous étonnez sans doute pas de ma curiosité si je vous demande quelles mesures concrètes vous comptez prendre pour faire entrer cette doctrine dans les faits.

Pour accompagner cette réorientation, il est indispensable de reviser, dans certaines régions, et plus particulièrement dans les zones de rénovation rurale, les réductions des crédits destinés aux services publics ruraux et au remembrement, car l'infrastructure nécessaire n'existe pas dans ces régions.

J'ai déjà dit à cette tribune que la politique de rénovation rurale avait soulevé des espoirs dans des régions au bord de la désespérance. Prenez garde, monsieur le ministre, que les espoirs nouveaux ne soient déçus !

Certes, les crédits de rénovation rurale n'ont pas subi d'amputation, mais en est-il de même des crédits normaux habituels, alors qu'il est vital d'accroître les moyens destinés à l'action entreprise ?

Dans les régions difficiles, ces crédits doivent être puissamment augmentés en faveur des opérations de remembrement, indispensables pour l'amélioration des revenus des agriculteurs et des conditions du travail agricole, mais aussi de l'environnement rural.

Parallèlement, pour faciliter la reconversion souhaitable de la production laitière vers la production de viande, il convient de maintenir et même d'accroître les aides nécessaires à la construction de bâtiments d'élevage sans lesquels cette reconversion est impossible.

Pour permettre aux agriculteurs de ces régions, classées en zones de rénovation rurale — création due à une initiative personnelle et résolue de M. le Président de la République, alors Premier ministre — de s'orienter vers cette production — et

j'insiste particulièrement sur ce point — il me paraît indispensable de construire les bâtiments d'élevage modernes nécessaires et de promouvoir dans ces régions en retard une politique différenciée du crédit, notamment du Crédit agricole, en faveur des jeunes agriculteurs et de ceux de leurs aînés qui ont compris que l'évolution des méthodes et des structures était un moyen de parvenir à une agriculture moderne et d'y participer, mais aussi de leur permettre de vivre décemment et de recevoir le prix justifié de leurs efforts personnels.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Duval, voulez-vous me permettre de vous interrompre.

M. Michel Duval. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Dans l'esprit de ce que vient de dire M. Duval, je tiens à indiquer que les prêts d'installation pour les jeunes agriculteurs sont soumis au taux bonifié de 4 %, c'est-à-dire au taux le plus bas qui soit.

M. Michel Duval. Je vous remercie de cette précision, monsieur le ministre, mais c'est surtout le volume des prêts qui est important.

Cette politique différenciée du crédit que j'ai déjà défendue à cette tribune, en tant que rapporteur du budget de l'aménagement du territoire, me paraît indispensable pour sauvegarder et développer une action volontariste dans des zones difficiles et trop longtemps oubliées parfois depuis des décennies.

Parallèlement, monsieur le ministre, sous peine de révolte de la France rurale et pauvre contre la France industrielle, riche et développée, vous ne devez pas et vous ne pouvez pas abandonner la formation des hommes, non seulement la formation agricole, mais aussi la formation dans les métiers ruraux, car elle va de pair avec un plan global d'aménagement rural.

M. Le Bault de la Morinière, rapporteur pour avis, rappelait qu'il convenait, dans le domaine de la formation humaine, de promouvoir la formation d'hommes spécialisés et capables de gérer convenablement des coopératives. Si cette formation était assurée, vous éviteriez les scandales permanents de quelques coopératives tombant en faillite, parce que gérées par des gens qui sont parfois employés à des postes de responsabilité, alors qu'ils n'ont pas pu faire face à leurs propres affaires. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

De là, d'ailleurs, vient sans doute le gaspillage de ressources du Crédit agricole et la déception des exploitants, suivie du commentaire habituel : « C'est la faute du Gouvernement ». En effet, il est plus facile d'accuser l'Etat que de reconnaître ses propres erreurs de gestion, dont sont toujours victimes les paysans, hélas !

C'est pourquoi, monsieur le ministre, j'insiste pour que l'effort d'enseignement et de formation humaine soit, sous votre égide, repris, amplifié et diversifié, afin que les agriculteurs acquièrent la maîtrise de leurs productions, mais aussi de la commercialisation de leurs produits.

Parallèlement, une politique de relèvement des prix à la production, timidement annoncée et amorcée par vous hier, doit être délibérément mise en œuvre en faveur des produits déficitaires, en particulier le maïs et la viande, et la répercussion sur les produits agricoles de la dévaluation réussie doit être honnêtement et très rapidement accordée, car la politique de prix me paraît être, en fin de compte, le meilleur outil d'orientation des productions.

Ballotée en tous sens, saisie d'espéros successifs, l'agriculture française demande au Gouvernement des orientations fermes et sûres. L'incertitude, plus que toute autre origine, est le motif des mouvements actuels.

Il appartient au Gouvernement, par des engagements solennels, de définir l'orientation des productions françaises et de mettre en œuvre les techniques de maîtrise des marchés, en fonction des éléments nationaux et internationaux que seuls possède le Gouvernement, mais en accord avec le syndicalisme agricole.

Une meilleure utilisation des crédits du F. O. R. M. A., le développement des contrats, notamment en matière de viande, avec une garantie formelle de prix aux producteurs, vous permettent de rendre confiance aux agriculteurs, en évitant les « dents de scie » des cours à la production qui ne se répercutent en hausse qu'au stade de la consommation.

Puis-je vous rappeler, monsieur le ministre, en tant que député du Puy-de-Dôme, que ce département possède, plus particulièrement en Combrailles, le terroir adapté à la production de viande bovine et que la Limagne offre des possibilités d'engraissement des bovins. En outre, les hommes sont décidés à participer directement à cette action, si l'encadrement, les conseils et l'aide financière leur sont apportés.

Le terroir et les hommes existent, l'outil aussi, par le canal de la Société pour la mise en valeur de l'Auvergne et du Limousin — la Somival — à condition que cette société d'aménagement s'occupe désormais de l'aménagement global non d'actions pointillistes. Encore faudrait-il, monsieur le ministre, pour la Société elle-même, mais surtout pour l'Auvergne, que ses problèmes de crédits d'investissement et de fonctionnement soient rapidement réglés.

M. le ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Duval ?

M. Michel Duval. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Je ne vous apprendrai rien, monsieur Duval, mais peut-être est-il utile que vos collègues sachent que trois plans ont été adoptés récemment par le Gouvernement. Parmi eux figure le plan proposé pour l'aménagement de l'Auvergne et contenant des propositions relatives notamment au développement de la production de viande et aux reconversions lait-viande.

Ce plan entrera bientôt en application, mais vous le savez d'ailleurs, puisque vous vous en êtes longuement occupé. C'est là une expérience supplémentaire que nous développerons en 1970.

M. Michel Duval. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Je terminerai par trois suggestions.

D'abord, monsieur le ministre, examinez rapidement le problème de l'application de la T. V. A. au commerce du bétail. A l'origine, j'étais assez hostile à l'extension de la T. V. A. à l'agriculture et sceptique sur son efficacité dans cette profession. Or, les commerçants en bétail qui ont opté pour la T. V. A. — et ils sont malheureusement rares dans ce genre de commerce — sont amèrement déçus, car se développe actuellement un commerce parallèle qui échappe à cette taxe. Il conviendrait de porter rapidement remède à cette situation, car il serait dommage et immoral que les négociants qui ont accepté de jouer le jeu fussent pénalisés.

Ensuite, monsieur le ministre, réexaminez le problème de la taxe parafiscale qui s'applique dans l'aviculture, taxe très élevée et dont l'efficacité n'est pas certaine aux yeux des professionnels. Elle ne devrait être appliquée que dans une organisation européenne des marchés, mais non au seul marché français. Cependant, si vous l'estimez véritablement indispensable, réduisez son taux de moitié, afin de la mettre au niveau hollandais.

Enfin, prévoyez en Auvergne l'implantation privilégiée d'industries alimentaires.

Pourquoi ne pas prévoir — je vous le suggère — une usine de désossage des quartiers avant de bovins, dont l'exportation nous coûte si cher, compte tenu du fait que nous devons importer des quartiers arrière de l'étranger et que la qualité des quartiers avant, notamment des bovins charolais, est supérieure à celle des quartiers arrière des bêtes étrangères importées ?

Le traitement de ces quartiers dans des usines de désossage, en zone rurale et non dans les villes, exigerait en outre l'établissement d'un plan cohérent d'implantation d'abattoirs, lequel — je dois le dire — reste à établir dans le Puy-de-Dôme. Cette opération permettrait une économie de devises importante et serait conforme au goût des Français pour la viande de qualité.

Dois-je vous rappeler aussi que la politique de développement de la production de viande doit s'accompagner de mesures de sélection animale, nécessitant une aide budgétaire accrue, et d'un plan de lutte cohérent contre la brucellose ?

Votre intervention d'hier, monsieur le ministre, a apporté des précisions, des engagements et des décisions non négligeables. En particulier, sont parus les décrets que j'avais réclamés en matière d'indemnité viagère de départ. Mais notre rôle de parlementaire est de vous signaler, avec vigueur, les larges ombres et les difficultés rencontrées dans des secteurs entiers de l'agriculture et dans les régions qu nous représentons.

Dans la tâche de modernisation entreprise, monsieur le ministre, n'oubliez pas l'Auvergne, riche d'hommes, de qualité et de potentialité, dans le domaine agricole comme dans le domaine rural. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Janot.

M. Pierre Janot. Monsieur le ministre, dans l'éloquente défense du budget de l'agriculture que vous avez présentée hier devant l'Assemblée, vous nous avez apporté quelques apaisements notamment en ce qui concerne la taxe sur les matières grasses végétales, les cotisations d'assurance maladie, la relance

des productions animales, la revalorisation du prix d'intervention de la viande de bœuf, le relèvement, trop faible encore, du prix du lait et des produits laitiers.

Il n'en demeure pas moins qu'un effort supplémentaire nous paraît absolument nécessaire si nous voulons éviter que de graves retards ne se manifestent, en 1970, dans la modernisation de notre agriculture.

Moderniser l'agriculture, qu'est-ce à dire ? C'est, d'abord, restructurer les exploitations agricoles.

Nous constatons malheureusement que, par rapport à 1969, les crédits d'équipement rural, en particulier les crédits destinés au remembrement et aux S. A. F. E. R., sont en diminution sensible. Il est cependant indispensable que les opérations de remembrement en cours soient rapidement menées à bien et que l'action des S. A. F. E. R. soit vigoureusement poursuivie. Sans doute faudrait-il dans la fixation de la dotation des S. A. F. E. R. tenir un plus grand compte des disparités et des particularités régionales.

La rotation du capital immobilier des S. A. F. E. R. est plus ou moins rapide selon les régions. Les dotations devraient être inversement proportionnelles à la vitesse de rotation du capital immobilier, c'est-à-dire d'autant plus fortes que la vitesse de rotation est moins grande.

Moderniser l'agriculture, c'est aussi développer les équipements collectifs, car la parité que réclament les agriculteurs n'est pas seulement celle des revenus avec les autres catégories sociales, mais aussi celle des moyens d'existence.

A cet égard, on ne peut que déplorer la diminution des crédits d'adduction d'eau, tant il reste encore à faire.

Dans le département de la Dordogne, le taux de la population rurale desservie en eau potable était en 1958-1959 de 30 p. 100 seulement, alors que la moyenne française était à la même époque de 55 p. 100. Ce taux est actuellement à peine supérieur à 50 p. 100, pour une moyenne de 80 p. 100 pour l'ensemble de la France.

L'année dernière, à cette tribune, votre prédécesseur s'était engagé à faire bénéficier de mesures de rattrapage les départements en retard afin que les adductions d'eau s'achèvent, autant que possible, en même temps dans tous les départements français. Pour atteindre cet objectif, l'effort accompli depuis quelques années en Dordogne doit se poursuivre, c'est-à-dire que le programme normal d'adduction d'eau financé par des subventions de l'Etat doit être accru, et qu'un programme complémentaire, financé par des subventions exceptionnelles de l'Etat, soit au titre du F. I. A. T., soit au titre du ministère de l'Agriculture, doit être mis en œuvre, comme ce fut le cas les années précédentes.

Il faut aussi débloquent par tranches successives aussi rapidement que le permettra le redressement financier du pays, les crédits gelés en 1969. Il reste encore en Dordogne 200 millions de francs de travaux d'adduction d'eau à réaliser, sans parler des renforcements des réseaux.

Il serait vain de vouloir développer les productions animales, réanimer le milieu rural, en particulier par l'extension des activités touristiques, si un besoin aussi élémentaire et aussi primordial que l'alimentation en eau ne devait pas être satisfait avant dix ou quinze ans. C'est pourquoi nous vous demandons, monsieur le ministre, malgré les difficultés que vous pouvez rencontrer, de rester fidèle à la parole donnée et de nous aider à combler notre retard.

Moderniser l'agriculture, c'est encore aider ceux qui ont entrepris de s'adapter afin d'entrer, avec toutes les chances de succès, dans l'économie de compétition.

Sur ce point je voudrais, après d'autres orateurs, souligner l'insuffisance des crédits alloués pour les bâtiments d'élevage. Vous avez fait état d'un crédit de 82.750.000 francs auxquels s'ajoutent 40 millions prélevés sur le F. A. R., soit au total un peu plus de 122 millions de francs. Or, selon les estimations les plus mesurées, 150 millions de francs au minimum seraient nécessaires pour régler les dossiers en instance à la fin du premier semestre de 1969.

Ainsi, dans le département de la Dordogne, 194 dossiers de l'année 1968 et 185 dossiers déposés entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} octobre 1969 sont actuellement en instance. Au rythme actuel d'attribution des crédits de subvention, il faudra deux ou trois ans pour apurer cette situation.

M. le ministre de l'agriculture. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Janot ?

M. Pierre Janot. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Janot, il n'est pas présomptueux, je crois l'avoir montré hier et surtout je le montrerai encore dans l'action que j'entreprendrai pour le développement des productions animales, de tenir compte, en ce qui

concerne notamment les bâtiments d'élevage, des possibilités de déblocage des sommes bloquées en 1969 : normalement, le redressement économique et monétaire permettra de les débloquent dans le courant de 1970.

Si une priorité doit être donnée, je demanderai évidemment qu'elle profite aux bâtiments d'élevage de manière qu'il n'y ait pas de décalage entre les subventions prévues, les prêts qui seront accordés à ce titre et les 220 millions de francs qui seront consacrés à ces mêmes actions en faveur des produits animaux dans le cadre du F. O. R. M. A.

M. Pierre Janot. Je vous remercie, monsieur le ministre. J'allais précisément appeler votre attention sur l'intérêt que présenterait le déblocage, dès que possible, des crédits du deuxième semestre de 1969.

Une agriculture moderne, orientée vers les grandes productions comme la viande, ne doit pas ignorer pour autant les productions spécialisées. Nous avons noté avec satisfaction — bien que la somme ne soit pas considérable, mais ce n'est sans doute qu'un premier pas — que le F. O. R. M. A. consacrerait en 1970 dix millions de francs à l'encouragement des « petites » productions. N'oubliez pas les régions du Sud-Ouest et le Périgord en particulier lors de la mise en œuvre de ces mesures.

Je vous demande aussi de ne pas oublier la relance de l'élevage aserin en Périgord. Vous savez que nous importons maintenant entre 300 et 400 tonnes de foies gras par an au lieu de 100 tonnes en 1963 ; nous réaliserions une sérieuse économie de devises, en même temps que nous améliorerions sensiblement le sort de nombreux exploitants, si nous développions la production nationale.

M. le ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre, une nouvelle fois, monsieur Janot ?

M. Pierre Janot. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Janot, je vous rappelle que dans l'énumération, d'ailleurs exhaustive, de produits que j'ai donnée hier en indiquant qu'un crédit de développement de 10 millions de francs avait été ouvert au F. O. R. M. A. pour 1970, j'ai cité le foie d'oie.

J'ai donc notamment pensé au Périgord à cette occasion comme vous y pensez vous-même, plus constamment peut-être, mais avec la même intensité.

M. Pierre Janot. J'avais bien noté votre déclaration sur ce point et que vous aviez effectivement mentionné l'oie.

Je me permets de vous signaler qu'au niveau départemental des initiatives ont été prises récemment, que des associations d'éleveurs de palmipèdes se sont créées. L'aide technique et financière de l'Etat leur est nécessaire pour définir, appliquer et financer un programme d'action, comme cela a été fait dans le département des Landes.

D'autres productions, intéressantes par le complément de revenus qu'elles apportent à ceux qui s'y livrent, méritent d'être défendues et encouragées. Je ne ferai que citer la truffe, la noix et le tabac.

Pour la truffe, la production, qui avait considérablement diminué en Périgord depuis le début du siècle, amorce une remontée grâce à la rénovation de truffières anciennes. Bientôt de nouvelles plantations entreront à leur tour en production. Certains pays voisins accordent avec un grand succès, si l'on en juge par la progression de leurs exportations, des avantages fiscaux aux producteurs de truffes. Nous serions heureux si vous vouliez bien plaider cette cause auprès de M. le ministre de l'économie et des finances pour qu'il accepte de prendre, lui aussi, des mesures fiscales favorables aux producteurs de truffes.

Pour la noix il faut, quelles que soient les difficultés, poursuivre à Bruxelles et mener à son terme l'étude des moyens à mettre en œuvre pour protéger le marché communautaire des importations en provenance des pays tiers effectuées à des prix de dumping.

Il serait souhaitable que dans la région du Sud-Ouest l'Etat apporte son concours à la mise sur pied d'une organisation interprofessionnelle efficace, de sorte que la noix du Périgord ait, demain, sur les marchés, une position comparable à celle de la noix de Grenoble.

Enfin, j'aimerais vous dire un mot du tabac, bien que, sur ce sujet, vous m'avez apporté récemment par écrit des assurances sur la fermeté des instructions données à la délégation française à Bruxelles, ce dont je vous remercie.

Vous savez que l'économie agricole du Sud-Ouest serait touchée à mort si les planteurs de tabac venaient à perdre les garanties de débouchés et de prix dont ils bénéficient. C'est la raison pour laquelle nous devons nous en tenir aux propositions

initiales de la Commission de Bruxelles et n'accepter en aucun cas que, dans une négociation globale, la culture du tabac soit sacrifiée.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations et les demandes que je voulais soumettre à votre attention, au risque de mettre à l'épreuve une patience inlassable. J'espère que vous pourrez me fournir des réponses positives sur ces problèmes de développement de l'équipement rural et de développement de petites productions.

Le Gouvernement prouverait ainsi aux paysans, et en particulier à ceux de la Dordogne, que, loin de les abandonner, il veut les aider à surmonter les difficultés que leur impose la nécessaire mutation de l'agriculture. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Paul Duraffour.

M. Paul Duraffour. Monsieur le ministre, j'aurais des scrupules à venir, après et avant tant de collègues, exprimer à cette tribune les sentiments que nous inspire le budget que vous nous présentez, si l'inquiétude et le désarroi du monde agricole n'étaient si grands et si justifiés.

Au risque de lasser votre attention, je voudrais, dans le temps de parole limitée qui m'est imparti, m'élever à mon tour contre certaines diminutions de crédits.

D'abord, les crédits concernant les adductions d'eau, l'évacuation des eaux usées, la voirie rurale, la lutte contre la brucellose, les crédits affectés à l'électrification rurale qui est toujours sacrifiée.

Je préside un syndicat d'électrification qui groupe près de soixante communes. A la cadence actuelle d'attribution des crédits, il faudra plus de dix ans pour couvrir les besoins réels de la population, et le blocage des crédits du programme prévu risque d'arrêter les travaux actuellement en cours d'exécution.

Les crédits attribués aux S. A. F. E. R. ne leur permettent pas de faire face à leur programme de restructuration et de normalisation du marché foncier.

Quant à l'aide pour les bâtiments d'élevage — et je viens d'entendre avec intérêt votre déclaration — elle diminue au moment où la production de viande doit être encouragée et alors que de très nombreux dossiers sont en instance.

Il en est de même pour l'habitat et les bâtiments d'exploitation.

L'enseignement agricole est sacrifié. Les maisons familiales d'apprentissage rural, les cours d'enseignement ménager sont frappés. Les travaux en cours vont être ralentis et la réalisation de certains projets différée. Il en est ainsi d'un collège agricole qui devait être construit en Saône-et-Loire et qui, en raison du lieu de son implantation, le berceau de la race charollaise, aurait pu avoir une renommée internationale.

Enfin, les mesures d'encadrement du crédit doivent être assouplies. Les engagements déjà pris doivent être satisfaits immédiatement et intégralement. J'ai enregistré hier avec intérêt vos déclarations à ce sujet.

L'augmentation des taux d'intérêt des prêts du Crédit agricole et la restriction des crédits consentis par les caisses régionales contrarient injustement la volonté d'adaptation de l'agriculture à une économie moderne. Elles handicapent gravement l'avenir des agriculteurs, surtout des jeunes qui se sont engagés dans la voie de la modernisation.

Monsieur le ministre, je voudrais, en terminant, vous demander si vous pouvez répondre à une question que je vous ai posée il y a quelques jours à la suite de l'émotion qui s'est emparée des éleveurs quand ils apprirent qu'une proposition, présentée à la commission de l'amélioration génétique, éliminerait — si elle était adoptée — de la sélection du herd-book charollais tous les petits éleveurs qui ont moins de dix vaches reproductrices, c'est-à-dire plus de 40 p. 100 des éleveurs.

Par télégramme, vous avez bien voulu me faire connaître que cette proposition n'avait aucune valeur de décision et que vous vous saisissiez personnellement du dossier de cette affaire. Puis-je, dès lors, vous demander si vous avez pris une décision à ce sujet ?

Nous ne sommes pas de ceux qui pensent que la disparition des exploitations agricoles familiales, à l'échelle humaine, soit un progrès. Le progrès véritable est de les faire mieux vivre.

Nous avons la conviction profonde que les propositions Mansholt et Vedel sont foncièrement mauvaises.

De même, nous estimons que le monde rural est nécessaire à l'équilibre économique, social et moral du pays. Nous combattons toute politique qui tend à l'asphyxier, car nous sommes menacés par une technocratie malfaisante que n'arrête aucune considération sociale et humaine.

Nous combattons donc toute politique qui refusera au monde rural la place importante qui doit lui revenir dans la nation. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Massoubre.

M. Jean-Louis Massoubre. Monsieur le ministre, si un budget n'était que l'addition d'une série de mesures autonomes, nous aurions mauvaise grâce, dans cette arithmétique, à vous accabler de nos reproches.

Chacun sait que la marge de manœuvre qui vous est laissée est extrêmement faible, de l'ordre de 5 p. 100 comme pour tout département ministériel. Chacun sait aussi que cette part de liberté est encore amenuisée, cette année, par les difficultés de l'heure présente et l'effort national d'austérité.

Mais il se trouve qu'un budget n'est pas seulement cette addition, ni cette arithmétique ; il est l'expression d'une politique. Et cette politique n'engage pas seulement l'année 1970. Elle prépare aussi, par les déterminismes qu'elle engendre, l'avenir de l'ensemble de notre agriculture.

C'est pourquoi j'aurai moins de scrupules à porter un jugement, non seulement sur votre budget mais sur votre politique agricole, telle que vous avez déjà eu l'occasion de la définir.

Du budget lui-même, je ne dirai qu'une chose : il me paraît sans imagination. Ce reproche, je le fais pour répondre par avance à l'argument dont vous pourriez user — et il est vrai — de la précarité des moyens qui vous ont été donnés. En effet, c'est justement dans les périodes difficiles qu'il faut faire preuve d'imagination et c'est même, a-t-on dit, en vivant dangereusement qu'on peut, parfois, se surpasser.

Les difficultés de l'heure, la modestie des crédits mis à votre disposition autorisaient des audaces : nous les attendions, nous les aurions acceptées. Au lieu de cela, nous retrouvons un budget en tous points, ou presque, semblable à ceux qui l'ont précédé. Rien n'a été oublié et surtout pas les fausses habiletés du « saupoudrage ». Il ne contient pas d'innovations, pas de lignes directrices, mais uniquement du déjà vu, de simples ajustements.

Je laisse de côté l'aspect proprement budgétaire pour revenir à votre politique agricole en tant que telle. Vous me permettez de lui adresser un reproche dont j'admets à l'avance qu'il puisse être excessif : cette politique est en passe d'enlever aux agriculteurs un sentiment dont ils n'étaient pas déjà tellement pourvus, l'espoir.

Vous leur avez enlevé cet espoir par la publication et la présentation tapageuse du rapport Vedel. Bien sûr, l'affaire a été grossie, utilisée, exploitée politiquement à votre encontre. Mais ne fallait-il pas, dès le départ, affirmer que ce rapport n'avait qu'un caractère indicatif, qu'il ne reflétait en rien la politique du Gouvernement et ne répondait pas à ses desirs, qu'il ne pouvait, au surplus, prétendre à dire le vrai ?

Car si, effectivement — il serait vain de se leurrer à cet égard — beaucoup d'agriculteurs sont appelés à quitter leur exploitation, pour nombre d'entre eux le départ équivaldra à la retraite et c'est les humilier que de présenter gratuitement cette retraite comme un service rendu à la collectivité.

Mais pour beaucoup d'autres, ce changement d'activité ne signifiera pas nécessairement qu'ils aient à quitter la terre ou le milieu rural. Car, actuellement, les excès de la civilisation urbaine et la libération simultanée du travail humain laissent prévoir que le citadin ira de plus en plus chercher dans les campagnes l'équilibre qui lui manque. Il y a là, sans aucune doute, une source inespérée d'activités et d'emplois nouveaux en milieu rural.

Il fallait donc expliquer et informer, d'autant plus que l'espoir, déjà anéanti dans ce domaine, se détériore aussi dans un autre domaine qui a été longtemps présenté comme l'ultime chance de l'agriculture française. Je veux parler de l'Europe.

Oui, beaucoup d'agriculteurs craignent en ce moment pour l'Europe. Ils appréhendent qu'on ne s'achemine insensiblement, de négociation en négociation, de concession en concession, vers une zone de libre échange qui marquerait, en fait, la fin du Marché commun agricole.

Il vous appartient, monsieur le ministre, de les rassurer en leur prouvant — ce dont nous ne doutons pas — votre détermination et votre fermeté.

J'ajoute qu'il n'y a pas incompatibilité entre cet acte de foi que nous vous demandons d'effectuer dans l'avenir de notre agriculture, aussi bien à l'intérieur de nos frontières que dans le cadre de la Communauté économique européenne, et une politique agricole efficace. Ce qui nous inquiète toutefois, c'est la tendance de votre ministère à faire peser toutes les charges sur le secteur le plus efficient et le plus rentable de notre agriculture, au risque de le décourager. J'en citerai plusieurs exemples.

Il est surprenant qu'on ait pu cette année parler de nouveau de reprise sur le blé, alors que c'est précisément pour éviter cette reprise que la profession avait accepté, après la dévaluation, d'étaler sur deux ans les majorations de prix.

Il est surprenant d'assister à la campagne actuellement orchestrée contre les betteraviers, alors que la production de la betterave est sans doute la seule où les agriculteurs se

soient imposé un effort de discipline et d'organisation qui leur permet d'occuper le premier rang dans la Communauté économique européenne, à condition toutefois qu'ils puissent rester concurrentiels.

Il est surprenant d'entendre parler, comme tous les ans, de régionalisation et de solidarité agricole, alors que cette solidarité n'existe pas, qu'elle ne peut exister et que, si régions il y a, ce sont des régions concurrentes, aux productions concurrentes, comme toutes les régions et comme toutes les productions à l'intérieur de la Communauté économique européenne.

Il est enfin surprenant que cette année, l'effort accompli en matière d'enseignement agricole ait été freiné — je parle bien entendu de l'enseignement public, mais l'enseignement privé est plus défavorisé encore — alors que l'enseignement — et nul ne l'ignore — est l'une des clés, peut-être la plus efficace, du problème agricole.

Monsieur le ministre, nous savons tous ici que votre tâche est malaisée. En ce domaine, comme en d'autres, seule la critique est aisée et personne ne peut prétendre apporter des solutions définitives et immédiatement applicables.

L'objet de mon propos est beaucoup plus modeste. Il tend à vous demander, monsieur le ministre, d'éviter que ne se crée, s'installe et se développe chez nos agriculteurs un climat d'inquiétude, à la faveur duquel serait oublié l'immense effort consenti à juste titre par la collectivité nationale au bénéfice de cette catégorie sociale. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Commenay.

M. Jean-Marie Commenay. Monsieur le ministre, au terme de votre discours d'hier, vous nous avez exposé, avec science et conscience, vos orientations quant à la politique que vous entendez mener. Vous avez affirmé : « L'avenir, nous ne le bâtissons pas sans les agriculteurs et encore moins contre eux ».

A mes yeux, cette affirmation, émise par un homme de cœur si sensible aux problèmes humains, devrait dissiper les inquiétudes qui assaillent non seulement les agriculteurs, mais aussi ceux qui vivent près d'eux, et souvent grâce à eux, dans l'espace rural.

Le milieu rural est manifestement indispensable — vous en êtes d'ailleurs convaincu — à l'équilibre social, politique, culturel et moral de la nation. Mais, incontestablement, ce milieu a peur pour son avenir. C'est la peur des artisans et des commerçants, même dans les petites villes, face aux grandes surfaces. C'est la peur de ceux qui sont accrochés à la terre ou des jeunes qui entendent y rester, malgré la menace d'intégration dans de grandes exploitations ou la crainte du chômage.

A cet égard, monsieur le ministre, il convient que vous-même, vos collaborateurs et tous vos subordonnés, vous vous attachiez à combattre la campagne de dénigrement qui déforme le sens de votre action.

Vous avez bien fait, hier, de dire que les conclusions de la commission Vedel n'étaient après tout qu'une étude et qu'elles ne pouvaient constituer un plan de liquidation de l'exploitation familiale, comme se plaisent à l'écrire les admirateurs de ceux qui, ailleurs, l'ont déjà détruite.

J'ai noté avec satisfaction qu'afin de mieux maintenir l'exploitation familiale, vous allez — je cite — « demander au Parlement de ramener de 14 p. 100 à 1 p. 100 les droits d'enregistrement sur les soultes en matière de partage ».

Or, qui ne sait combien les partages ont pu être préjudiciables dans notre pays à l'équilibre des structures ! Voilà une bonne réforme, qui ne sera guère publicitaire, mais qui, pour les praticiens, revêtira une très grande importance.

En illustrant ainsi la première de vos idées force — la solidarité — vous avez, dans le même esprit, accordé à l'Assemblée une très heureuse concession, le maintien des exonérations exceptionnelles de cotisation sociale en matière d'assurance maladie des exploitants agricoles. A n'en pas douter, cette décision est favorable aux petits et moyens agriculteurs.

La même détermination vous a animé lorsque vous avez accepté que les prêts et subventions destinés au financement des bâtiments d'élevage soient soumis à un régime d'encadrement beaucoup plus souple.

Les esprits de bonne foi verront dans ces quelques décisions la preuve même, la preuve évidente de votre attachement à l'exploitation familiale. Celle-ci, qui recueille l'adhésion d'un très grand nombre de Français et d'Européens, est certes discutée par beaucoup de techniciens. Mais l'exploitation familiale, articulée sur les réseaux modernes que constituent les C. U. M. A. en matière de travail, les coopératives, les S. I. C. A. et, même en zone rurale, le négoce libre au plan de la commercialisation, l'exploitation familiale, dis-je, a su faire la preuve de son adaptation aux marchés modernes. Je n'en veux pour preuve que

la révolution opérée par la petite exploitation en Aquitaine et dans le Midi-Pyrénées, notamment dans les pays de l'Adour, en ce qui concerne la culture du maïs.

A terme, l'agriculture de groupe, dont l'avènement est si ardemment souhaité par les jeunes, pourra constituer la structure originale d'une exploitation agricole qui joindra l'efficacité et le dynamisme commercial à la préservation des valeurs humaines essentielles.

La France et même la Communauté économique européenne ont le devoir de promouvoir une telle structure, qui éliminerait les défauts des concentrations de type purement capitaliste ou marxiste.

Nul n'a intérêt à voir se réaliser la prolétarianisation des ruraux. Le rapport de la commission Vedel lui-même ne recommandait-il pas, dans son introduction, d'agir avec nuance, en précisant :

« L'agriculture de grande dimension, en effet, ne résoudrait pas le problème des débouchés et s'adapterait mal aux fluctuations de marché. Elle exigerait une promotion des exploitations en contradiction avec l'état présent des marchés mondiaux. La création d'emplois non agricoles ne pourrait pas suivre le désengagement des exploitants traditionnels. »

Et le rapport ajoute :

« Enfin, les immenses besoins en capitaux de ce type d'agriculture ne pourraient être couverts qu'au détriment d'autres secteurs. »

D'aussi sérieuses raisons permettent de penser que, pour ce qui est de l'évolution à court et à long terme de l'agriculture, les idées de mesure et d'humanisme ne sont pas incompatibles avec l'organisation.

Dans cet ordre d'idées, monsieur le ministre, j'ai tout particulièrement approuvé deux de vos récentes décisions.

Il s'agit d'abord de l'inscription au F. O. R. M. A. d'un crédit de dix millions pour de petites productions qui jouent pourtant — et vous l'avez souligné — un rôle essentiel, l'armagnac et le foie gras. Je vous en donne acte et, me tournant vers mon collègue M. Janot qui est intervenu en faveur du Périgord, je rappelle que les pays de l'Adour assurent 50 p. 100 de cette production nationale, et ce dans d'excellentes conditions.

Il est évident que, là encore, ce n'est pas tant l'aide de l'Etat qui a permis cette promotion, c'est surtout l'effort des hommes, de nos agriculteurs et de nos agricultrices en particulier. Certes, vous les avez aidés, monsieur le ministre. Mais je vous demande de les aider encore. Soyez assuré que votre aide en la matière est justifiée par l'effort remarquable qui est accompli sur place.

Il s'agit ensuite du concours que l'Institut de développement industriel apportera au développement de l'industrie agricole et alimentaire. Cette décision est importante. A cet égard, il est souhaitable — mais je crois que telle est bien votre intention — d'orienter les éventuelles implantations d'industries de transformation des produits agricoles en produits alimentaires vers les zones rurales qui ont incontestablement besoin de débouchés en ce qui concerne la main-d'œuvre.

La brièveté du temps de parole qui m'est imparti ne me permet pas d'aborder le très irritant problème de l'encadrement du crédit, qui affecte les jeunes, le problème de la forêt au sujet duquel je n'ignore pas les dispositions que vous comptez prendre et dont je vous sais gré — mais mon ami M. Mirtin développera ce problème de façon plus exhaustive que je ne saurais le faire — et enfin le problème des prix. Sur ce dernier point, je ne vous présenterai qu'une simple requête, qui concerne le prix du maïs.

Vous avez bien voulu me dire que, pour les prochaines campagnes, le prix du maïs bénéficiera d'une augmentation de 12,50 p. 100 consécutive à la dévaluation et à laquelle pourraient s'ajouter les hausses de prix communautaires, auxquelles vous êtes favorable et que vous comptez défendre à Bruxelles. Je vous fais confiance et je vous demande de persévérer dans l'intérêt de nos producteurs de maïs qui ont accompli un remarquable effort de productivité.

En conclusion, monsieur le ministre, reste le présent, reste ce budget de rigueur qui, vous l'avez dit hier, postule en particulier le report des prêts à la construction et aux collectivités locales, ce que nous déplorons vivement.

Le monde rural en stagnation, voire en retard, s'accommoderait-il sans dommage de ces restrictions ? Nous ne le pensons pas.

A la faveur du débat budgétaire et de la navette qui s'instaurera avec le Sénat, efforcez-vous, monsieur le ministre, d'obtenir de votre collègue des finances d'autres améliorations, qui viendront s'ajouter à celles que vous avez déjà obtenues. Exprimez au Gouvernement l'idée que les ruraux, dont la situation a été amoindrie à la suite des événements de mai 1968 et par la récente dévaluation, ont besoin d'une plus grande sollicitude.

Pour vous y aider, monsieur le ministre, nous ne vous marchanderons ni notre appui ni notre confiance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Ramette.

M. Arthur Ramette. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, mes observations porteront sur le F. O. R. M. A. Les crédits qui lui sont destinés ne sauraient être examinés isolément de la politique gouvernementale en matière de débouchés et de soutien des prix agricoles.

En ce domaine aussi, il n'est pas exagéré de parler de faillite de la politique du Gouvernement et, pour être juste, monsieur le ministre, de tous les gouvernements qui se sont succédé depuis onze ans.

Les paysans ont été incités à accroître leur production et leur productivité. On leur a fait miroiter de vastes débouchés sur le Marché commun, aux 180 millions de consommateurs. Or, en la matière, je ne partage pas l'optimisme manifesté par M. Edgar Faure.

On constate aujourd'hui que ce marché restera limité, si la préférence communautaire ne joue pas, et l'expérience démontre qu'il en sera souvent ainsi, du fait des intérêts contradictoires opposant les uns aux autres les six membres du Marché commun.

A cela s'ajoutent les accidents de parcours. C'est ainsi que les manipulations monétaires du franc et du mark ont entraîné la mise en place de systèmes aberrants et difficilement admis par les paysans, dont chacun se plaît à reconnaître le bon sens.

D'une part, vous taxez les exportations, ce qui freine nos ventes à l'étranger. D'autre part, vous subventionnez les importations et favorisez l'entrée de produits agricoles étrangers. De là, le déséquilibre de notre balance commerciale, facile à expliquer quand on songe que nos importations de porcs — qui ont atteint 1.300 millions de francs actuels en 1969 — compteront pour un cinquième dans le déficit commercial de cette année.

Quant à nos partenaires allemands, ils subventionnent leurs exploitants agricoles non seulement avec leurs propres ressources de pays riche, mais aussi grâce à la contribution du F. E. O. G. A., que les contribuables français alimentent en partie.

Tout cela ne peut qu'accentuer le déséquilibre, déjà considérable, qui se manifeste dans les échanges entre l'Allemagne et la France, au détriment bien entendu de notre pays.

Vous avez affirmé, monsieur le ministre, qu'au cas où nos partenaires de la Communauté économique européenne n'achèteraient pas nos produits agricoles, ils devraient nous aider, par l'intermédiaire du F. E. O. G. A., à exporter à perte nos excédents.

Mais au cours des discussions qui se sont déroulées à Bruxelles et ailleurs, nos associés n'ont pas fait mystère de leur dessein de modifier le règlement en leur faveur, en plaçant leur contribution, de façon à retirer du F. E. O. G. A. l'équivalent de leur apport.

Ainsi, le bénéfice de la France — dont vous faites état pour cette année — risque fort d'être très provisoire, surtout si l'on se place dans la perspective de l'entrée dans le Marché commun de la Grande-Bretagne et d'autres candidats, lesquels ont laissé entendre qu'ils n'admettraient pas le règlement financier actuel.

Examinons à présent les conséquences du soutien des marchés en France même. On sait que ce soutien est très inégalement réparti et profite surtout aux gros agriculteurs. C'est ainsi que le marché des céréales, qui représente seulement 13 p. 100 des recettes de l'agriculture, bénéficie en revanche de 30 p. 100 des dépenses de soutien ?

D'autre part, l'intervention en faveur du beurre et de la poudre de lait entraîne de criantes anomalies. N'est-il pas vrai que des laiteries ne recherchent plus de débouchés, se contentant de stocker beurre et poudre de lait et d'encaisser les subventions du F. O. R. M. A. alors que d'autres entreprises ou coopératives manquent de lait pour la fabrication du fromage, du yaourt et de divers autres produits transformés ?

Quant aux producteurs, ils sont les grandes victimes de ce système aberrant, le prix du lait ne cessant de décroître au-dessous de sa valeur réelle et le prix indicatif de 44 centimes n'étant jamais respecté. Je crains fort que, cette pratique continuant, les deux centimes que vous allez ajouter au prix indicatif n'augmentent guère les ressources des producteurs de lait.

A ce propos, nous pensons que certaines mesures permettant d'élever le prix du lait à la production sans répercussion à la consommation peuvent être prises. Il suffirait de faire preuve d'un peu d'imagination.

Le groupe communiste, dans une question écrite que vous a adressée notre amie Jeannette Prin, vous a suggéré, monsieur le ministre, quelques dispositions allant dans ce sens.

Nous proposons d'abord la suppression de la T. V. A. sur le lait, compte tenu du caractère vital de cette production. Cela pourrait être fait tout en garantissant aux producteurs et à leurs coopératives les déductions fiscales sur leurs investissements et achats.

Une autre mesure nouvelle et originale consisterait à ce que le F. O. R. M. A. verse directement une prime aux producteurs de lait, mais uniquement aux petits et moyens producteurs.

Enfin, tout en renforçant la protection contre les importations de matières grasses d'origine végétale, dont les trusts de la margarine tirent de fabuleux profits, il faudrait prendre de sérieuses dispositions pour assurer l'écoulement des stocks, et d'abord par des distributions aux familles nécessiteuses, aux cantines scolaires, dans les casernes, dans les hôpitaux, etc. Cela nous coûterait beaucoup moins, en définitive, que d'exporter à vil prix notre beurre au Japon et ailleurs.

Des organisations de bienfaisance telles que le secours populaire ont déjà fait savoir qu'elles se tenaient prêtes pour l'organisation de telles distributions aux familles dans le besoin et aux personnes privées de ressources.

Nous pensons également que le soutien des prix agricoles ne peut être appliqué uniformément à toutes les exploitations agricoles. Selon nous, le F. O. R. M. A. devrait avoir pour règle constante de soutenir en priorité les exploitations familiales, en évitant que l'aide souhaitable et raisonnable apportée à ces dernières ne se transforme en profits supplémentaires pour les exploitations capitalistes. Si cette règle était observée, il serait possible, avec une dépense moindre, d'apporter un soutien plus efficace aux petits et moyens agriculteurs.

Le rôle essentiel du F. O. R. M. A. devrait être l'orientation des productions agricoles. Ici encore, les résultats sont à la mesure de la politique gouvernementale, c'est-à-dire pas très brillants.

Pourquoi s'en étonner, quand le plan Vedel dont M. le ministre de l'agriculture a fait sa lecture de chevet, est fondé sur la mise hors culture de douze millions d'hectares ? Lorsqu'on fait sienne une telle orientation, en tous points anti-économique, il est impossible de concevoir une politique visant tout particulièrement à remédier aux déficiences de notre production agricole.

Or c'est dans le rééquilibrage de celle-ci que nos exploitations familiales agricoles pourraient trouver des possibilités de survie, voire de salut. Je le constate tous les jours dans notre région du Nord, de plus en plus envahie par les produits agricoles belges et hollandais, qu'il s'agisse de porcs, de moutons, de fleurs, de légumes, de fruits, sans oublier les raisins et les fraises poussés et mûris dans les serres et gavés d'engrais, y compris le trop fameux « engrais flamand ».

M. le rapporteur de la commission a reconnu qu'il serait possible d'augmenter la production des porcs d'une valeur de 1.200 millions de francs, celle des bœufs de 1.800 millions, celle des moutons de 150 millions, celle des œufs de 49 millions, celle du maïs de 800 millions, soit quatre milliards supplémentaires de produits que nous pourrions écouler sur notre propre marché. C'est à peu près l'équivalent du déficit de notre balance commerciale.

Nous pourrions d'ailleurs ajouter d'autres produits déficitaires : le tabac dont la culture ne couvre que 50 p. 100 de nos besoins, le blé dur, les oléagineux, les vins de qualité, la viande chevaline. Mais pour développer ces productions de sérieuses mesures d'encouragement s'imposent et il faut, avant tout, ne pas s'orienter vers un malthusianisme destructeur, en procédant à l'abattage des vaches laitières par exemple.

Il faut aussi en finir avec l'incohérence de la politique agricole actuelle. Monsieur le ministre, vous promettez d'encourager la production de viande grâce à des prix à la production plus rémunérateurs, et nous nous en réjouissons. Vous disposerez, dites-vous, de 220 millions de francs de crédits à cet effet.

Nous en prenons acte mais nous restons sceptiques quant au résultat. En effet, de semblables engagements avaient déjà été pris précédemment, qui n'ont pas été tenus puisque les cours sont en baisse dans toutes les branches de ce secteur. Or cette baisse n'est pas uniquement due à la conjoncture. Elle a également pour cause les mesures absurdes que constituent les subventions aux viandes importées et les taxes à l'exportation.

D'autre part, il importe de développer nos industries alimentaires et de transformation de produits agricoles, en particulier sous la forme coopérative. Une telle orientation devrait nous permettre de réduire nos importations et de trouver des marchés extérieurs nouveaux. Ces mesures, qui figurent dans le programme agraire de notre parti, pourraient sortir notre agriculture du marasme où l'ont plongée, depuis onze ans, les gouvernements de la V^e République.

Naturellement, dans la situation politique présente et avec la majorité actuelle, les petits et moyens agriculteurs n'avaient d'autre choix que l'action qu'ils ont entreprise et dont le succès dépend de leur union indéfectible. Nous voulons, ici même, les assurer de notre soutien et de notre solidarité, car nous savons, monsieur le ministre, que les quelques concessions que vous avez annoncées et consenties au cours de ce débat sont de nature à les encourager à persévérer dans cette voie. (Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Mirtin.

M. André Mirtin. Monsieur le ministre, de nombreux collègues, déjà, vous ont exprimé les desiderata des agriculteurs et les besoins de leurs régions. Je m'associe à ceux qui ont souhaité que, malgré la nécessaire austérité budgétaire, vous puissiez débloquer les subventions du deuxième semestre de 1969 pour les bâtiments d'élevage, augmenter celles qui sont prévues pour 1970 et majorer les crédits affectés aux S. A. F. E. R.

Mais, député d'une circonscription à 90 p. 100 forestière et conseiller général d'un département qui compte 595.000 hectares boisés, soit 63,6 p. 100 de sa superficie, je limiterai mon intervention à l'évocation des problèmes posés par la forêt de Gascogne, composée essentiellement de bois résineux.

J'appellerai plus particulièrement votre attention sur quatre points qui conditionnent la rentabilité et donc l'avenir de cette forêt qui est un capital national, non seulement parce que l'Etat en possède plusieurs dizaines de milliers d'hectares, mais encore parce qu'elle est ouverte à tous. Elle est aussi, en effet, un capital touristique et de santé en même temps qu'un capital industriel et social.

Les problèmes essentiels sont de quatre ordres : la fiscalité ; le marché des produits résineux, qui conditionne le niveau de vie des gemmeurs ; le marché des bois ; les budgets d'entretien et de défense du massif forestier.

Je traiterai d'abord de la fiscalité. Hier, monsieur le ministre, vous avez officialisé la promesse qu'avait faite M. Chirac le 26 avril 1969, concernant l'exonération, pour une durée de vingt à trente ans, de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, appliquée aux terres ensemencées, plantées ou replantées en bois. Les mesures envisagées ne concernaient que l'impôt sur le revenu, aucun changement n'étant apporté à l'exonération trentenaire prévue en matière de contribution foncière. Nous espérons que le délai de vingt ans s'appliquera aux peupleraies.

Nous souhaitons aussi que le délai de trente ans soit retenu pour les résineux et les feuillus. Vous devez en comprendre la raison : encourager la production de bois d'œuvre âgé et établir un équilibre entre celui-ci et le bois industriel très jeune.

Le bois d'œuvre est, dans notre région, source de nombreux emplois, qui intéressent, en particulier, plusieurs milliers de gemmeurs. Il est aussi la matière première de nombreuses petites et moyennes entreprises, lesquelles font vivre de nombreux foyers ruraux qui sont, avec les gemmeurs, les gardiens et les protecteurs du massif forestier.

La T. V. A. est un autre sujet qui mérite de retenir notre attention. L'application de la T. V. A. au régime forestier pose un problème : la longueur du cycle interdit la récupération ou, du moins, la minimise.

En général, les sylviculteurs ont opté pour le forfait fixé à 2 p. 100. En accord avec les responsables régionaux, votre ministère et celui des finances pourraient étudier les modalités d'une augmentation de ce forfait de récupération et des possibilités de récupération pour ceux qui ont choisi l'autre formule de l'alternative.

Mon deuxième point portera sur les produits résineux. Je tiens tout d'abord à vous affirmer que les gemmeurs ont apprécié l'intervention du F. O. R. M. A. et ont exprimé publiquement leur satisfaction. Votre ministère et celui des finances doivent en être félicités.

Pour les sylviculteurs, vous savez que l'effet obtenu est inverse en raison du plafonnement. En 1959-1960, ils percevaient 28,50 francs par hectolitre de gemme. L'an dernier, ils n'ont reçu que 13,43 francs. C'est là assurément l'une des principales causes de la diminution de la production de gemme en France. Celle-ci s'est établie à 20 p. 100 l'an dernier et à 50 p. 100 en moins de dix ans. La production est passée de 62 millions à 25 millions de litres.

Cette réduction coïncide avec une baisse de production dans le monde, laquelle a été en 1969 de 36 p. 100 aux Etats-Unis, de 20 p. 100 en Espagne et au Portugal, et de 15 p. 100 en Grèce.

Il en est résulté une hausse considérable du prix des produits. Le cours mondial est, pour l'essence de térébenthine, d'environ 205 francs les 100 kilogrammes, et pour la colophane de 140 francs.

La production actuelle en France atteint 4.500 tonnes d'essence pour une consommation de 16.000 tonnes, et 17.500 tonnes de colophane pour une consommation de 32.000 tonnes.

La consommation mondiale s'est plutôt accrue du fait de l'ouverture de nouveaux débouchés, notamment dans l'industrie du caoutchouc synthétique et des matières plastiques.

En France, les prix restent soumis, pour la térébenthine, à la procédure prévue à l'article 3 de l'arrêté n° 24873 du 12 septembre 1963, instituant le blocage à la production et, pour les colophanes, à la procédure dite du « dépôt de barème ». Un ajustement a été apporté, le 29 octobre, au prix de l'essence de térébenthine, qui est, à 1,40 franc, encore éloigné de celui d'importation : 2,05 francs. C'est pourquoi les producteurs français ont intérêt à vendre à l'exportation.

Cette situation représente un grave danger pour l'avenir des transformateurs de produits résineux et, surtout, des utilisateurs de produits transformés.

Pour les colophanes, le dernier barème date du 27 octobre 1967. Un nouveau a été déposé au mois d'octobre, portant ajustement des prix aux cours mondiaux. Pour l'instant, il n'a reçu aucune approbation.

Certes, ces hausses mondiales ne sont pas sans précédent ni sans danger, et les prix excessifs qui sont pratiqués risquent d'inciter les acheteurs à utiliser des produits de substitution et d'entraîner, par conséquent, la mévente. Pour les peintures, par exemple, les essences minérales peuvent entrer en compétition.

Il paraît donc opportun de suivre les fluctuations des marchés internationaux en observant une certaine modulation. Il conviendrait de pratiquer une liberté contrôlée des prix. Leur ajustement permettrait une meilleure rémunération des ouvriers gemmeurs et des sylviculteurs sans compromettre les débouchés futurs des produits résineux. Il engendrerait une diminution de l'aide du F. O. R. M. A.

Le blocage des prix décourage les producteurs et condamne la production de la gemme en France. Dans le prix de base du produit, la gemme, intervient, comme je l'ai signalé, l'aide du F. O. R. M. A., qui s'est substitué, en qualité et en quantité, au fonds de compensation.

Je tiens à vous signaler une nouvelle fois, monsieur le ministre, le grand danger du plafonnement sur le volume de production et l'unité du produit. Les plafonds fixés sont si bas qu'ils sont une véritable contre-indication à la production : plafonnement de la production à 280.000 hectolitres ; 23 francs par hectolitre, mais prix plafond de 86,5 francs. Il ne devrait pas y avoir de telles restrictions.

Nous vous demandons d'intervenir auprès du directeur du F. O. R. M. A. pour que soit réexaminée la participation de ce fonds. Il importe de connaître avant la prochaine campagne qui débute le 1^{er} février, les conditions qui doivent permettre à l'ouvrier gemmeur une progression logique de son salaire et au sylviculteur une rentabilité qui lui évite le découragement.

La convention collective portant statut du gemmeur donne satisfaction. C'est un important progrès social qui doit être préservé et étendu.

Troisième point de mon exposé : le bois. Le souci des forestiers est de maintenir une diversité d'acheteurs, donc de produits qui ne doivent pas être à vocation strictement papetière. De nombreuses petites industries — parquets, lambris, palettes — ont un marché satisfaisant. Nous fondons également des espoirs sur le déroulage du bois de pin, qui est techniquement possible aujourd'hui.

En raison de notre situation géographique à une extrémité de l'Europe des Six, le marché du bois est lourdement grevé par les prix de transport. Aussi nous souhaitons une prise en considération de ce problème en attendant l'éclatement de l'Europe actuelle vers le Sud. Des facilités accordées en ce qui concerne le transport par la S. N. C. F. apporteraient une heureuse solution.

Quatrième et dernier point : l'entretien et la défense du massif forestier. Ils posent de sérieux problèmes d'ordre financier. L'entretien des pistes forestières coûte plusieurs millions aux associations de propriétaires et aux communes forestières qui assurent la prévention. Le Fonds forestier national devrait apporter une forte participation.

Je vous ai dit que j'étais conseiller général des Landes. Ce département, à l'image de ses voisins, doit assurer 80 p. 100 du budget de défense de la forêt contre l'incendie, soit 4 millions de francs cette année, ce qui représente 20 p. 100 du budget départemental des Landes. Cette charge est trop lourde et ne peut être supportée par le seul contribuable landais — notre population n'est que de 270.000 habitants. Le fonds national, dont les ressources principales proviennent indirectement des propriétaires forestiers par le biais de la taxe, devrait reconsidérer ses critères de participation. La solidarité nationale doit jouer : la forêt est ouverte au public.

Cette année, les recettes du Fonds forestier national augmentent du fait de ventes plus substantielles. Le fonds devrait consacrer une large part de ces recettes supplémentaires à la défense et à l'entretien des forêts. On peut aussi espérer que grâce à votre intervention, monsieur le ministre, la mission interministérielle pour l'aménagement de la région d'Aquitaine

affectera une partie des sommes qu'elle contrôle au fonctionnement du corps des sapeurs-pompiers qui garantit le capital touristique.

Certains pensent à la création d'une taxe spéciale à l'hectare sur les seules parties forestières, venant s'ajouter à la contribution foncière des propriétés non bâties.

A un moment où la politique gouvernementale encourage le reboisement, il paraît peu concevable d'envisager une taxe supplémentaire. La diminution du revenu forestier est inquiétante et entraîne la vente, le morcellement, la destruction.

N'oublions pas non plus que nos sapeurs-pompiers forestiers sont des sapeurs-pompiers ruraux qui répondent, en maintes circonstances, aux appels à la solidarité nationale, tant sur nos routes que dans la lutte contre les cataclysmes : inondations, marée noire...

En 1952, un projet de décret envisageait de fixer la participation du F. F. N. à 50 p. 100, celle de l'Etat à 30 p. 100 et celle des collectivités à 20 p. 100. Les produits des travaux étaient distribués dans les mêmes proportions.

Maire d'une commune propriétaire de 2.000 hectares et sinistrée à plus de 50 p. 100 en 1949, je peux vous assurer que les frais de remise en valeur, renouvelés à la suite d'intempéries ou de l'utilisation de graines mal adaptées à notre sol et à notre latitude, absorbent — et au-delà — les recettes consécutives à l'exploitation de la partie du massif épargnée par le feu. On ne peut donc envisager l'institution d'une taxe supplémentaire.

Monsieur le ministre, en prenant en considération les mesures que je sollicite en ce qui concerne la fiscalité, vous rendrez, comme vous le souhaitez, la forêt de Gascogne rentable.

En facilitant l'augmentation raisonnable et rationnelle des produits résineux, vous permettrez une révision logique de la participation du F. O. R. M. A., qui aura pour effet d'améliorer la condition des gemmeurs, d'encourager les sylviculteurs et les usiniers à accroître leur production, dans l'intérêt de tous.

Ses ressources augmentant, le Fonds forestier national pourra prendre en charge une grande partie du budget de défense de la forêt contre l'incendie.

La forêt de Gascogne est un capital national à vocation multiple, ouvert à tous, qui exige pour sa défense la solidarité nationale. Vous devez, par ces mesures qui seront prises en accord avec M. le ministre de l'économie et des finances, garantir ce capital et le faire prospérer.

Tel est le souhait de mes collègues girondins et de mon ami M. Bégué, du Lot-et-Garonne.

Vous pouvez compter sur notre coopération. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Chedru.

M. Georges Chedru. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'examen du budget de l'agriculture est l'occasion cette année, plus encore, peut-être, que les années précédentes, de s'interroger sur la situation paradoxale de l'agriculture française.

Elle est paradoxale, en effet, si l'on considère, d'une part, les progrès considérables que l'agriculture a accomplis au cours des dix ou quinze dernières années et, d'autre part, la situation difficile, voire grave, qui est celle de la majorité des exploitants agricoles.

Les progrès sont indéniables puisque la production est en expansion constante, en dépit de la diminution de la population active agricole, et que nous constatons une progression de la productivité agricole, plus rapide que celle de la productivité industrielle, et un important effort d'équipement et d'investissement. L'agriculture française ne saurait donc être considérée comme une activité en régression, encore moins comme un secteur qui serait resté à l'écart du progrès des techniques.

Un effort très sensible de l'Etat a soutenu, aidé et accompagné cette modernisation et ce développement. Il ne saurait être question de l'oublier. Les concours budgétaires de l'Etat en faveur de l'agriculture sont passés de quelque trois milliards de francs en 1958 à plus de dix-huit milliards en 1970. Cette progression est considérable puisqu'elle a été deux fois plus forte que la progression globale du budget de l'Etat, alors que, dans le même temps, la population active agricole a diminué d'environ 20 p. 100.

Sans doute, le poids des dépenses entraînées par le soutien des cours, d'une part, et de la protection sociale des agriculteurs, d'autre part, limite-t-il de façon regrettable les crédits disponibles pour les dépenses en capital.

Cela est malheureusement très sensible cette année dans le projet de budget pour 1970, puisque les autorisations de programme et les crédits de paiement accusent une forte diminution par rapport à 1969, ce qui est inquiétant, notamment pour la réalisation des équipements ruraux collectifs et individuels et pour l'enseignement agricole.

Mais il reste que, au total, l'effort budgétaire qui a été consenti en faveur de l'agriculture, au cours des dix dernières années, est incontestablement important. Pourtant, il n'a pas porté tous les fruits que l'on pouvait en espérer. L'agriculture française reste aux prises avec des problèmes nombreux et graves.

Les exploitations ont été modernisées au prix d'un endettement croissant et très lourd. Le montant des prêts en cours auprès du Crédit agricole — qui représentent l'essentiel, sinon la totalité de l'endettement des agriculteurs — est passé de quelque 8 milliards de francs en 1958 à 48,5 milliards de francs en 1968, ce qui, vous en conviendrez, est considérable, surtout si l'on rapproche ce dernier chiffre du résultat brut global d'exploitation.

L'endettement est d'autant plus lourd à supporter qu'en raison des difficultés de débouchés et de l'évolution défavorable des prix à la production, en raison aussi des charges croissantes qui pèsent sur les exploitations, le revenu moyen des exploitants agricoles ne peut guère dépasser les deux tiers du revenu national moyen. Et ce ne sont certes pas les résultats de l'année 1968, ni ceux de l'année 1969 qui permettront de réaliser le rattrapage prévu par le V^e Plan.

Ainsi donc, une production accrue, grâce à des moyens plus modernes et à une meilleure productivité, mais un gain relativement moindre, au prix, cependant, d'une charge croissante pour la collectivité nationale : telle est la situation paradoxale des agriculteurs français. De là, leur inquiétude légitime et leur mécontentement croissant.

Plusieurs facteurs importants ont aggravé ce mécontentement. Ce sont : la publication de projets de réformes ou d'études à long terme — rapport Vedel et autres — posant le problème de façon assez brutale et venant alourdir cette inquiétude, l'incertitude qui règne autour de la politique agricole européenne, sur laquelle tant d'espoirs ont été fondés, et, enfin, l'encadrement actuel du crédit.

Monsieur le ministre, cette inquiétude, ce mécontentement sont réels. Les raisons profondes en sont légitimes et compréhensibles, même si, parfois, l'expression en est discutable.

Le malaise du monde paysan ne doit pas être traité avec indifférence ni avec légèreté. Je sais bien, d'ailleurs, que telle n'est pas votre intention, ni votre habitude.

Mais — j'insiste sur ce point — si tout n'est pas fait pour améliorer dès à présent la situation des agriculteurs, nous risquons de voir certains groupements extrémistes exploiter le mécontentement paysan et entraîner les agriculteurs, ou du moins certains d'entre eux, vers des actions violentes qui seraient aussi néfastes pour eux que pour le pays.

Je voudrais donc vous proposer certaines orientations et certaines mesures qui pourraient, d'ores et déjà, rassurer les agriculteurs et atténuer quelque peu leurs difficultés présentes.

Mes observations porteront, pour l'essentiel, sur l'encadrement du crédit, sur la revalorisation des prix agricoles, consécutive à la dévaluation, sur l'accroissement des charges qui pèsent sur les exploitations, et sur la politique agricole européenne.

Il ne s'agit pas ici de mettre en cause la politique économique du Gouvernement, en particulier la politique globale d'encadrement du crédit, que notre situation économique nous impose. Mais vous ne pouvez ignorer, monsieur le ministre, les problèmes particulièrement graves que l'application sévère de l'encadrement du crédit pose pour les exploitants agricoles.

Le problème est, pour eux, particulièrement grave, en raison de leur très faible capacité d'autofinancement, ce qui explique d'ailleurs le poids de leur endettement.

Les besoins de financement extérieur des entreprises agricoles sont importants, en ce qui concerne tant leur trésorerie que leurs investissements. Un rationnement excessif des crédits peut être grave pour de nombreux exploitants et mettre en cause leur indispensable programme d'équipement, voire la poursuite de leur activité.

Sans doute, certains aménagements et assouplissements viennent-ils d'être apportés aux mesures d'encadrement du crédit qui frappent les agriculteurs. Mais cela ne paraît pas encore suffisant pour desserrer l'étreinte qui risque d'asphyxier financièrement de très nombreuses exploitations.

Je crois sincèrement, monsieur le ministre, que vous devriez apporter, aussi rapidement que possible, de nouveaux aménagements à l'encadrement du crédit agricole.

J'en viens maintenant au problème de la revalorisation des prix agricoles.

A la suite de la dévaluation, le retour au régime normal des prix européens implique une augmentation de 12,5 p. 100 des prix de nos produits agricoles qui bénéficient — c'est le cas de la plupart d'entre eux — d'un soutien.

Il est compréhensible que le gouvernement français ait voulu éviter la flambée des prix qu'aurait provoquée une augmentation brutale et immédiate des prix agricoles.

Mais l'étalement qui est envisagé nous paraît excessif. Au lieu d'intervenir au milieu de l'année 1971, la revalorisation de 12,5 p. 100 devrait pouvoir être acquise complètement avant la fin de 1970, et en particulier au 1^{er} avril prochain pour les productions animales. Ce raccourcissement du délai semble raisonnable et indispensable si l'on considère le retard accusé par l'évolution des prix agricoles, lesquels ont augmenté nettement moins vite que le niveau général des prix au cours des cinq dernières années, contrairement — faut-il le rappeler ? — aux objectifs du V^e Plan.

Compte tenu de la dégradation relative du revenu agricole, il ne faut pas retarder indûment cette revalorisation qui, de toute façon, doit intervenir.

Parmi les causes de la détérioration du revenu agricole, il y a non seulement l'évolution défavorable des prix agricoles, mais aussi l'accroissement considérable des charges des exploitations, en raison de la hausse générale des prix, comme en raison de l'incidence des « accords de Varenne » sur les charges salariales.

Il y a là un problème difficile et je souhaite, monsieur le ministre, que, sans tarder, vous mettiez à l'étude des mesures qui seraient de nature à compenser, pour les exploitants agricoles, l'accroissement des charges.

On parle beaucoup en ce moment de la maîtrise des productions. Ni la France, ni la Communauté européenne ne peuvent accepter une politique de soutien des cours sans rechercher une réorientation vers les productions les plus rentables ou vers celles pour lesquelles la Communauté est déficitaire. Mais il convient de procéder avec la plus grande prudence pour éviter un malthusianisme qui pourrait mettre en péril nos secteurs les plus compétitifs ; le résultat obtenu serait alors contraire au but recherché.

Nous connaissons les difficultés de votre tâche et votre volonté d'aboutir.

Dans votre excellent discours d'hier, vous nous avez laissé entrevoir des améliorations dans divers domaines ; elles sont loin d'être négligeables, et nous vous en remercions.

Ma conclusion est que nous devons nous efforcer de mettre un terme, le plus rapidement possible, à l'insécurité permanente des agriculteurs. On ne peut indéfiniment faire appel au civisme d'une classe de la société qui a été trop longtemps défavorisée.

C'est dans la mesure où seront vraiment effectives les conditions dont vous nous avez entretenus — véritable revalorisation des prix au niveau de ceux de la Communauté économique européenne, élargissement et assouplissement du crédit, financement d'équipements sur le plan général, et plus spécialement pour les productions animales — mais alors seulement, monsieur le ministre, que seront réunis les principaux éléments qui redonneront aux familles paysannes, dont le labeur est rude, l'espoir et la joie de vivre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.)*

M. le président. Mes chers collègues, la présidence est particulièrement bienveillante, mais elle est obligée d'intervenir. De nombreux orateurs étant encore inscrits dans la discussion, il faudrait que, dans la mesure du possible, ils respectent leur temps de parole.

J'espère que, cette fois-ci, mon appel sera entendu.

La parole est à M. Planeix.

M. Joseph Planeix. Des préfets attaqués, des ministres conspués, des parlementaires chahutés, des manifestations dans la France entière, sous l'impulsion notamment du comité de Guéret, voilà qui traduit, monsieur le ministre, le désespoir du monde agricole, au moment où nous sommes invités à examiner votre projet de budget.

Ces actions, isolées ou coordonnées, devraient vous créer quelques soucis et vous conduire à vous interroger sur les difficultés de nos paysans et aussi, bien entendu, sur les mesures à prendre pour parer au plus pressé. Ce n'est malheureusement pas l'impression que l'on retire de la lecture de votre projet de budget.

Certes, globalement, les crédits de votre ministère marquent un progrès de 800 millions de francs, passant de 17.300 millions de francs à 18.100 millions de francs. Mais ce n'est qu'une augmentation de moins de 5 p. 100, très inférieure à celle de 6,50 p. 100 pour l'ensemble du budget. De toute façon, cette majoration est largement absorbée par les méfaits de la dévaluation.

M. Jeannil Dumortier. Très bien !

M. Joseph Planeix. Mais c'est en analysant votre budget dans le détail qu'apparaissent les lacunes les plus criantes.

Seules vont augmenter les dépenses de fonctionnement qui recouvrent, outre les frais de vos services, les subventions économiques et les actions de soutien des cours, ainsi que les charges sociales.

En dépit de leur montant élevé, les dépenses consacrées aux subventions et au soutien des cours ne contribuent malheureusement que de très loin au mieux-être des agriculteurs. Seuls sont favorisés les plus gros producteurs qui sont les principaux responsables des excédents agricoles. Ils auraient tort de se priver de les accroître chaque année, puisque les contribuables les leur achètent pour les jeter, les dénaturer ou les vendre à vil prix sur des marchés internationaux spéculatifs.

Quant à l'aide sociale, l'effort n'est pas vraiment remarquable et vous ne faites qu'appliquer au plus juste la législation en vigueur.

Les paysans français ne seront donc pas plus favorisés en 1970, surtout dans les régions agricoles de petites et moyennes exploitations, tel le Massif central. La politique d'aide aux produits favorise les gros producteurs, tandis que les petits, malgré leur effort pour améliorer les conditions de production, les structures de l'exploitation et la qualité des produits, continueront à voir s'abaisser leur niveau de vie car, monsieur le ministre, l'agriculture restera le seul secteur où le niveau de vie aura sans cesse diminué pendant le V^e Plan alors que, justement, le Plan avait prévu qu'il augmenterait au rythme annuel de 4,8 p. 100.

C'est pourquoi nous demandons absolument que l'aide de l'Etat aille aux personnes et non aux produits ce qui éveillerait qu'une grande partie de la classe paysanne soit au bord de la révolte.

Quant aux dépenses d'investissements, elles marquent un véritable effondrement, comme si, d'un coup, on vous avait repris tout ce qui avait été patiemment arraché les années précédentes.

Les autorisations de programme vont diminuer de 22,02 p. 100, les crédits de paiement de 24,1 p. 100, plus du cinquième pour les premières et près du quart pour les seconds : 15 p. 100 de moins pour l'infrastructure de l'eau et de l'assainissement, 50 p. 100 en moins par rapport à 1966 — je dis bien 1966 — pour les aménagements fonciers, le remembrement et les travaux connexes. C'en est vraiment à se demander, monsieur le ministre, si vous n'avez pas décidé d'appliquer dès 1970 les dispositions d'un certain rapport Vedel !

Certes, les crédits d'aménagement des villages vont doubler, passant de 15 millions de francs à 30 millions de francs. Mais il s'agit vraiment d'une somme bien modeste et la définition des actions qu'elle recouvre reste imprécise.

En ce qui concerne la rénovation rurale qui intéresse particulièrement ma région, les autorisations de programmes et les crédits de paiement pour les actions rurales non spécifiquement agricoles, mais qui figurent néanmoins dans votre budget, diminuent respectivement de 10 p. 100 et de 56 p. 100.

De même, cette région sera touchée par la réduction importante du crédit attribué à l'institut national de la recherche agronomique notamment pour son établissement de Theix.

Mais, monsieur le ministre, toute votre politique n'est pas inscrite dans le budget. C'est le cas pour le crédit agricole qui souffre non seulement de l'encadrement du crédit mais également d'une réforme de l'institution mutualiste qui vise à la transformer en une véritable banque. J'aimerais, monsieur le ministre, vous entendre dire à cette tribune comment le Gouvernement compte faire financer sa politique industrielle par l'argent collecté dans nos villages.

Quant à l'encadrement, j'ai sur moi une lettre de la caisse de ma région qui renseigne les maires sur la portée vraiment minime du déblocage que vous avez dû annoncer à la suite des manifestations agricoles.

Après le crédit agricole, il y a la réforme des chambres d'agriculture. Cette réforme est antidémocratique. Elle ne modifie aucunement les conditions de financement de l'institution ; ceux qui payaient les cotisations hier, la paieront de main, mais nombre de ceux qui votaient parmi les catégories les plus modestes ne voteront plus parce qu'il s'agit de paysans qui doivent effectuer un petit travail supplémentaire pour vivre décemment.

Par ailleurs, le mandat des présidents est limité à dix-huit ans. Vous m'expliquerez sans doute que c'est votre notion de la participation, à moins qu'il ne s'agisse d'une orientation téléguidée des chambres et obligatoire pour leur financement. Mais vous pourriez expliquer aussi qui se trouve derrière cette réforme et quels sont les départements qui sont particulièrement visés.

Dans le même ordre d'idées, il y a la parafiscalité avicole que tous les professionnels refusent, mais que vous persistez à appliquer sans tenir compte des aspirations des intéressés.

Voilà, monsieur le ministre, les quelques observations que je voulais faire sur un budget qui reste celui de la misère voulue et entretenue de toute une partie de notre population agricole.

Cela n'encouragera guère les paysans à vous apporter leur concours, surtout lorsqu'ils constatent les attermoissements de l'Europe agricole. Les événements de ces dernières semaines risquent d'être la répétition générale de manifestations plus graves si aucune mesure ne vient atténuer cette politique injuste.

Car si les Français sont désenchantés, les paysans, eux, sont désorientés, las des promesses non tenues et des déconvenues accumulées au fil des ans. J'étais avec eux lors des manifestations du comité de Guéret. (Exclamations sur les bancs du groupe de l'union des démocrates pour la République.)

M. Hervé Ladrin. Ce n'est pas une référence !

M. Joseph Planeix. Ce que j'y ai vu et entendu me permet de vous dire avec fermeté : attention, monsieur le ministre, Jacquou n'est pas mort ! (Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République. — Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. le président. La parole est à M. Hauret.

M. Robert Hauret. Monsieur le président, monsieur le ministre, depuis la dernière guerre, l'agriculture et le monde rural suivent un chemin difficile entre la nature qui ne se laisse pas facilement dominer et les monnaies fluctuantes qui, elles, aussi, échappent souvent à ceux qui devraient les contrôler.

Les dernières manipulations monétaires, dévaluation en deçà du Rhin, réévaluation au-delà, mécontentent et inquiètent les agriculteurs des deux rives.

Le Marché commun est devenu méconnaissable, cloisonné par des perceptions ou des remboursements entre Etats membres et, ce qui est plus grave, par des discriminations entre les producteurs agricoles.

Ce brutal retour en arrière au détriment de l'harmonisation et de l'unification doit être rapidement réduit. Si vous voulez, monsieur le ministre, que l'agriculture française ne perde pas définitivement confiance en l'Europe, il faut que ce Marché commun qui est un des meilleurs atouts de notre agriculture retrouve très rapidement le visage qui doit être le sien.

Ma seconde remarque porte précisément sur l'organisation européenne d'un marché, celui du vin pour lequel trois propositions du règlement ont été élaborées par la commission de Bruxelles. Elles concernent outre les vins de qualité produits dans des régions déterminées, l'organisation commune du marché vitivinicole et l'harmonisation des réglementations.

Aucun accord n'a pu être réalisé, mais un projet de résolution a été déposé qui tend à la suppression, pour les échanges intracommunautaires, des restrictions quantitatives et des droits de douane ; à la suppression des restrictions quantitatives à la frontière commune et à l'application du tarif douanier commun, l'adoption des règles relatives aux définitions et aux pratiques œnologiques étant renvoyée au 1^{er} septembre 1970.

Ainsi, la liberté de circulation de tous les vins serait établie sans aucune garantie pour les viticulteurs français. Je voudrais, monsieur le ministre, que vous preniez acte de l'opposition formelle à l'adoption de cette résolution de tous nos collègues membres du groupe viticole des appellations d'origine et — j'en suis sûr — de tous ceux qui représentent les régions viticoles.

La libre circulation des vins, que nous espérons voir un jour, ne peut être acceptée par la France qu'après un accord formel sur la définition du produit et l'harmonisation des législations.

Ma troisième remarque portera sur l'inquiétude qui se développe dans le monde rural. La région de l'Ouest, qui a une vocation laitière, c'est tellement évident ! du fait de son climat, comprend de très nombreuses petites et moyennes exploitations où l'inquiétude est voisine du découragement.

D'un côté, une publication plaisamment colportée, et dont l'effet a été déplorable, laisse entendre qu'elle constitue la Bible de votre politique. A ce sujet, monsieur le ministre, j'aimerais que vous soyez plus catégorique dans le rejet de ses conclusions.

D'un autre côté, et dans le même temps, l'indice des prix du lait à la production pour les huit premiers mois de 1969, n'atteint que le coefficient de 100,98 par rapport aux huit premiers mois de 1968, considérés comme base 100. L'augmentation des prix est donc insignifiante.

La récente augmentation de deux francs, que vous avez décidée, ne couvre que très peu de productions puisqu'elle intéresse uniquement le lait de consommation et les produits frais, la T. V. A. étant comprise.

M. le ministre de l'économie. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Hauret ?

M. Robert Hauret. Très volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. J'ai annoncé hier que le complément en ce qui concerne le beurre, élément de valorisation ou de transformation du lait, ferait également l'objet d'une hausse de vingt centimes à partir du 1^{er} janvier 1970 ; si bien qu'au 1^{er} jan-

vier, par rapport à la fin du mois d'août, l'augmentation du prix du lait sera de 4 p. 100, quelle que soit son utilisation ou la transformation qu'il aura subie.

C'est d'ailleurs ce que M. Hauret avait noté et c'est pourquoi je le prie de m'excuser de l'avoir interrompu.

M. Robert Hauret. Je vous remercie de cette précision que vous aviez d'ailleurs déjà donnée hier.

Dans votre intervention d'hier, monsieur le ministre, vous avez exposé un programme d'action très vigoureux en matière d'élevage. Les agriculteurs français devraient certainement pavoiser après l'énoncé de ce programme. Mais sincèrement je crois que vous n'avez pas été assez loin pour le lait.

L'augmentation du prix du beurre est intéressante, mais insuffisante, car il s'agit là vraiment d'un problème social qui va devenir dramatique. De nombreux orateurs l'ont dit avant moi : le lait est pour de nombreuses familles paysannes la ressource quasi unique.

C'est là vraiment qu'il faut faire un grand effort.

Pour l'élevage porcin, nous sommes dans cette situation paradoxale que la France qui brade ses excédents de céréales, et qui a fort besoin de veiller à l'équilibre de sa balance commerciale, dépense annuellement 1.300 millions de francs lourds pour importer des porcs, alors que les régions traditionnelles et spécialisées dans cet élevage ont été découragées il y a quelques années. C'est pourquoi je me réjouis de vous avoir entendu exprimer votre volonté de relance de l'élevage bovin, ovin et porcin et y consacrer 342 millions de francs en 1970.

Cela est parfait, mais je voudrais seulement que vous y ajoutiez l'assouplissement, que nous considérons nécessaire, des mesures d'encadrement du crédit. Si vous prenez réellement ces mesures, vous aurez gagné la confiance des agriculteurs français. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Cornette.

M. Maurice Cornette. Monsieur le ministre, la réduction de 28.400.000 francs des crédits du chapitre 61-60 du titre VI de votre budget — chapitre de l'hydraulique — m'inquiète d'autant plus que, malgré une majoration substantielle de la dotation de ce titre votée pour 1969, le Nord, par exemple, n'a disposé d'aucun crédit pour cette action pourtant essentielle.

Les prévisions du V^e Plan, encore que modestes ne sont exécutées qu'à 45 p. 100 et voici que durant deux années consécutives des milliers d'hectares sont sinistrés à la suite des pluies excessives ou prolongées et des inondations que les moyens techniques ne parviennent plus à maîtriser.

Ces calamités sont ruineuses pour les exploitants mais coûteuses aussi pour le Trésor public.

Je souligne ici l'incroyable lenteur de l'instruction et de la liquidation des dossiers de calamités agricoles, le défaut d'information des intéressés n'y étant certes pas étranger.

Dans la région du Nord les drainages existants deviennent inopérants du fait de l'engorgement des cours d'eau. Les exploitants hésitent à s'engager dans les lourds investissements de drainages nouveaux. Il semble que, compte tenu des techniques modernes utilisables, ces investissements devraient être encouragés par des prêts bonifiés à 15 p. 100 du crédit agricole à partir de 1970.

Au niveau de la plaine littorale du Nord-Pas-de-Calais, la situation n'est pas seulement inquiétante ; elle devient dramatique ! Cette zone de près de 100.000 hectares, située en dessous du niveau de la mer, ne peut être préservée que par l'emploi de moyens techniques appropriés — écoulement gravitaire, pompage, drainages collectifs — mis en œuvre depuis longtemps par les associations syndicales forcées, les traditionnelles wateringues, et par des associations de drainage qui se multiplient.

Mais les moyens financiers dont disposent ces associations — la cotisation forfaitaire à l'hectare perçue par les wateringues, par exemple — ne permettent plus d'assurer ces tâches essentielles.

Les inondations sont de plus en plus fréquentes ; les rendements culturels baissent de 5 à 10 p. 100 par an et la situation des exploitants se dégrade d'année en année.

Il est anormal que les associations de wateringues ne bénéficient pas de l'aide publique à l'agriculture, sous prétexte que le contrôle et la police des eaux des émissaires incorporés à l'intérieur de leur périmètre dépendent du ministère de l'équipement.

Il est urgent de coordonner, à l'échelon régional, les services des ministères, de l'agriculture et de l'équipement.

Une étude d'ensemble de l'aménagement hydraulique de la plaine littorale du Nord-Pas-de-Calais doit être réalisée. J'espère qu'elle le sera bientôt et qu'elle vous sera soumise, monsieur le ministre.

Vous constaterez alors qu'il y a là un objectif, des hommes décidés à le réaliser ; vous verrez qu'il s'agit de la sauvegarde d'un patrimoine national nécessaire à l'équilibre biologique de

la région du Nord. Tels sont d'ailleurs les critères que vous avez définis hier, monsieur le ministre, dans votre remarquable discours, pour l'intervention du fonds d'action rurale.

Nos partenaires hollandais et belge dont les plaines littorales sont identiques à la nôtre, tirent des chèques sur le F. E. O. G. A. pour procéder à leur aménagement. Pourquoi ne le ferions-nous pas ? Il faut que la plaine du Nord, décrite par un auteur pessimiste, comme « froide, humide, balayée par les vents, carrefour de la peine des hommes », demeure prospère et fertile, et que les hommes qui y vivent, aujourd'hui désespérés, retrouvent la confiance. Vous pouvez et devez les y aider, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Ihuel.

M. Paul Ihuel. Monsieur le ministre, je ne dispose que de très peu d'instant, et le rappel courtois mais sévère de M. le président m'incite à limiter mes observations.

Je ne puis donc, qu'en termes fort brefs, appeler votre attention sur le malaise qui donne à notre paysannerie un visage d'inquiétude. Celle-ci, dans nos régions de l'Ouest, terre de petites et moyennes exploitations, va maintenant jusqu'à l'amertume pour atteindre à l'irritation.

Je sais tous les efforts que vous faites, mais je n'ignore pas les difficultés qu'entraîne sur le plan intérieur et sur le plan du Marché commun la complexité des questions posées par la situation agricole.

J'ai voulu retourner aux sources. J'ai relu la brochure où vous aviez condensé vos réflexions sur les problèmes de l'agriculture. J'ai retenu que vous vouliez dire la vérité — ce qui est fort bien — que vous vouliez pratiquer dans un souci de réalisme votre politique agricole, en tenant compte de la réalité régionale. Vous voulez également améliorer le revenu agricole, apporter à la paysannerie un soutien qui bénéficie davantage aux producteurs.

Ce programme était évidemment excellent, mais confronté aux faits, il a apporté des déceptions parce que vous n'avez pas pu, bien sûr, l'appliquer comme vous l'auriez voulu. Peut-être aurait-il été nécessaire d'agir plus rapidement, mais les choses ne se laissent pas dominer comme on le voudrait et sans doute aussi aurait-il fallu prévoir, sur le plan agricole, les graves conséquences de l'encadrement du crédit, car c'est là une des causes profondes de l'inquiétude qui a marqué, ces derniers jours, le monde agricole.

Je sais que les circonstances ont compliqué votre tâche. Hier, cependant, vous nous avez annoncé d'intéressantes mesures, notamment en ce qui concerne le relèvement de certains prix agricoles et le désencadrement, encore timide, du crédit, particulièrement pour les bâtiments d'élevage.

Il faut aller encore plus loin. Il est essentiel que vous fassiez l'impossible pour redonner confiance aux cultivateurs, d'abord en tenant strictement les promesses faites, puis en leur faisant savoir qu'ils seront défendus. Vous êtes leur ministre. J'aurais aimé vous entendre dire, hier, chiffres à l'appui, ce qu'apporte à la nation cette agriculture dont vous avez la charge et qui, trop souvent, est incomprise, sinon décriée.

On lui reproche son coût social. Avec 16 p. 100 de la population totale, l'agriculture compte pour moins de 11 p. 100 dans le budget de l'Etat, alors que l'important volume de ses exportations est un des éléments essentiels de notre équilibre économique.

D'où vient le désarroi actuel ? Les causes en sont nombreuses et les contraintes financières, que vous vous efforcez à juste titre de desserrer, ont provoqué les plus vives inquiétudes.

Mais pour nos régions de l'Ouest, d'autres causes apparaissent clairement. Ce sont des régions défavorisées, où l'agriculture fait cependant un immense effort d'expansion. Il importe que vous teniez compte de cette situation particulière et, spécialement, que vous favorisiez leur vocation en matière d'élevage.

Vous nous avez annoncé des mesures en vue d'arrêter les importations de porcs, ainsi qu'un relèvement de certains prix agricoles. Nous vous en remercions. Il conviendrait toutefois que vous teniez pleinement compte de la diversification des régions et que, sur ce plan, vous fassiez une politique réaliste, dont les résultats seraient utiles et apaisants.

Vous êtes, je le sais, tributaire d'un budget d'austérité. C'est à vous de convaincre le Gouvernement de la nécessité de mesures adaptées. Les zones de rénovation rurale, par exemple, ne doivent pas demeurer des vœux de l'esprit, comme elles le sont trop souvent, mais devenir des réalités positives et actives. Or, dans l'actuel budget, elles bénéficient proportionnellement de moins de crédits que les autres régions.

Vous avez pourtant un moyen d'action pratique : le crédit agricole. Assurez des dotations différentes aux caisses, suivant le contexte économique et régional dans lequel elles exercent leur action, et non pas seulement en fonction de leurs recettes.

Où trouver les crédits nécessaires ? Il n'apparaît pas, précise le rapporteur M. Godefroy, et le bruit en court un peu partout, que la subvention du F.O.R.M.A. ait été intégralement consommée. Pourquoi ne pas utiliser à bon escient les disponibilités en attente ?

Peut-être y a-t-il des raisons qui vous en empêchent. S'il en est ainsi, je vous saurais gré de nous les faire connaître, nous pourrions alors répondre aux questions qui à cet égard nous sont sans cesse posées.

Vous nous avez annoncé aussi, répondant à M. Cormier, que vous aviez résolu les difficultés de crédit de la S.B.A.F.E.R., c'est-à-dire la Société bretonne d'aménagement foncier et d'établissement rural. Il n'en demeure pas moins que cette société a fait savoir qu'elle était dans l'impossibilité de poursuivre ses opérations. Elle a dû cesser ses achats, ses rétrocessions, ainsi que la construction de bâtiments nouveaux, tant d'habitation que d'exploitation.

Or, c'est le 4 novembre dernier, si je ne me trompe pas, qu'un dossier complet vous a été remis à ce sujet, cependant que votre directeur des aménagements ruraux en avait été saisi par un courrier pressant du 15 octobre. Je serais heureux que vous nous confirmiez que, dans l'état présent des choses, aucun problème ne se pose plus pour la S.A.F.E.R. de la région bretonne.

J'aimerais savoir aussi quelles sont les décisions que vous avez prises quant au plan de remembrement. On m'a dit que les travaux en cours risquaient de s'arrêter dans de nombreuses communes.

S'agissant de l'indemnité viagère de départ, vous voudriez lui donner à la fois tout son sens social et économique mais, surtout, toute sa valeur de restructuration. Il est heureux — et là encore je vous en remercie — que, par votre décret du 17 novembre, vous ayez simplifié les modalités d'attribution, lesquelles, vous l'avez vous-même reconnu, étaient incompréhensibles. Cette simplification sera certainement la bienvenue. Il est toutefois souhaitable que vous veilliez à la liquidation plus rapide des nombreux dossiers en instance.

Mais ce décret ne règle pas le sort du fermier. Peut-on espérer le dépôt prochain d'un projet de loi qui remédierait aux disparités choquantes qui, dans le système actuel, frisent l'injustice ?

L'acuité de ces diverses questions ne vous échappe assurément pas. Mais mon propos n'est pas exhaustif.

Le revenu agricole continue à se détériorer tandis que s'accroissent les charges paysannes, de nombreux orateurs l'ont dit avant moi.

Enfin, l'insécurité de l'avenir, aggravée par des rapports dont l'impact psychologique est fâcheux, provoque dans nos régions de l'Ouest, où l'œuvre de rénovation et de modernisation qui reste à accomplir est immense, un profond malaise.

Je n'aurai pas la prétention de vous donner des conseils. Mais, ayant prêté grande attention à votre discours d'hier, je constate que les orientations que vous vous êtes efforcé de dégager, si elles sont valables, ne répondent pas entièrement aux sujétions de la vie qui est mouvante.

Modifiez ces orientations s'il le faut, compte tenu de l'évolution des choses. Certes, vous n'êtes pas à l'origine des causes qui ont dicté les mesures incriminées, mais vous en avez reçu l'héritage. Dégagez-vous-en s'il le faut ou, tout au moins, dominez-les. Vous pouvez le faire et cette tâche est à votre taille. Mais il faut agir vite. Je suis de ceux qui pensent qu'il ne faut pas attendre le temps de la colère car, comme vous, monsieur le ministre, je suis convaincu que la violence n'arrange rien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Claude Guichard.

M. Claude Guichard. Monsieur le ministre, le budget de l'agriculture pour 1970 dépasse 18 milliards de francs. Il est difficile de faire plus dans la conjoncture actuelle, mais peut-être certaines options auraient-elles pu être différentes.

L'ampleur de cette somme suffit, en tout cas, à démontrer l'importance des problèmes agricoles en France, dont l'intérêt, débordant du cadre agricole et même rural, concerne toute la nation.

J'observe d'abord qu'il est difficile de mener une politique dynamique de l'agriculture lorsque 20 p. 100 seulement du budget sont affectés à l'appareil de production, apparaissant ainsi comme une aide directe à l'exploitation agricole.

Que l'aspect humain du problème soit prépondérant est une évidence à laquelle je suis très sensible, mais il faut que cette aide aux hommes soit plus nettement destinée à modifier la structure de l'appareil de production. Il appartient au Gouvernement de définir cette orientation. Je voudrais à cet égard présenter quelques suggestions.

La retraite agricole et l'indemnité viagère de départ tendent à permettre à des agriculteurs âgés de vivre correctement sans travailler, dotés de libérer des terres qui seront reprises par des exploitants plus jeunes, lesquels auront avant tout le souci d'une restructuration en vue d'accroître la rentabilité.

Or tout cela est administrativement très compliqué, même si des textes récents apportent une heureuse simplification.

Il faudrait donner à la retraite agricole une valeur qui la rende décente. Il faudrait que par elle-même elle représente un minimum vital réel, sans qu'il soit nécessaire de recourir à une indemnité viagère de départ que tous ne peuvent pas obtenir.

Cette retraite serait attribuée exclusivement à tout agriculteur de soixante-cinq ans qui cesserait vraiment et totalement d'être exploitant. Finalement, cette mesure serait plus sociale et ne coûterait guère plus que le système actuel.

L'indemnité restructurante pourrait être un complément intéressant, à la discrétion de chacun, à condition que les sols libérés soient soumis à un droit préférentiel d'orientation et d'amélioration par un organisme qui pourrait être désigné à cet effet.

Dans le même esprit, les crédits destinés aux S. A. F. E. R. pour l'achat et l'aménagement des sols en vue d'améliorer la rentabilité des exploitations me paraissent, cette année, insuffisants.

Le rôle du crédit agricole et le problème des investissements en agriculture méritent aussi d'être examinés.

Par-delà la conjoncture, c'est la réforme projetée du crédit agricole qu'il faut aborder.

Que le Crédit agricole, qui collecte actuellement une somme importante de capitaux disponibles, déborde de son cadre traditionnel pour devenir une banque du monde rural n'est sans doute pas une mauvaise chose. Mais cette évolution ne doit pas faire négliger le but primitif et toujours indispensable qui fut et reste le sien, celui d'une caisse de crédit agricole mutuel pratiquant à des taux d'intérêt réduits des prêts à long terme pour l'amélioration des structures agricoles et des bâtiments ruraux.

La charge budgétaire des bonifications d'intérêt pour les prêts de la caisse nationale de crédit agricole, charge qui avoisine un milliard de francs, est d'une importance capitale pour les agriculteurs qui veulent améliorer leurs exploitations, et plus particulièrement pour les jeunes qui s'installent.

Peut-être même faudrait-il repenser le système des investissements en agriculture.

Pour une agriculture dynamique, les emprunts à taux réduits comptent plus que les subventions. C'est pourquoi il me paraîtrait intéressant d'envisager, sans dégager des ressources nouvelles, de diminuer partiellement la masse globale des subventions afin d'accroître les bonifications d'intérêt et de réduire au minimum les taux consentis pour les emprunts dont le capital à rembourser maintient la notion de rentabilité.

Un point est particulièrement inquiétant dans ce budget, c'est la baisse des investissements pour l'équipement des campagnes. L'insuffisance de l'aide à l'habitat rural et la diminution de l'aide aux bâtiments d'élevage, au moment où l'on parle d'une incitation à la reconversion des productions laitières vers les productions animales, retiendront plus spécialement mon attention.

Pour prendre l'exemple du département de la Dordogne, que je représente, il est assez stupéfiant de constater que les crédits d'engagements qui permettent les autorisations de programme avec promesse de subvention ne permettent pas de dépasser actuellement, pour l'habitat, l'étude des dossiers déposés depuis avril 1968, et que, pour l'aide aux bâtiments d'élevage, aucune subvention n'a été attribuée depuis 1967, alors que plus de 200 demandes sont en instance. Quant aux crédits de paiement destinés à régulariser des travaux autorisés et engagés, plus de 150 dossiers devront être reportés sur les crédits de 1970 qui sont déjà lourdement hypothéqués.

La prime d'abattage est-elle rationnelle ? Ne risque-t-on pas de diminuer dangereusement le potentiel animal ? Ne vaudrait-il pas mieux, au contraire, tout faire pour conserver et améliorer ce cheptel, et ensuite envisager sa reconversion, et consentir un effort budgétaire de dépistage systématique et d'assainissement ? La prime d'abattage et la prime de reconversion laitière ne pourraient-elles pas être accordées en priorité aux éleveurs pour leur permettre d'abattre les vaches malades, les vaches brucelliques, par exemple, donc incapables de produire des veaux, et, d'autre part, de conserver les vaches laitières saines, dont progressivement ils pourraient assurer la reconversion ?

M. le ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Guichard ?

M. Claude Guichard. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Vous avez, monsieur Guichard, satisfaction par avance.

L'observation que vous présentez m'avait déjà été faite par plusieurs commissaires, dont vous-même et M. Fouchier, lorsque j'avais été entendu par la commission de la production et des échanges, et elle m'avait paru logique et justifiée. J'aurai peut-être l'occasion, ce soir, en répondant à différentes observations sur la prime d'abattage, de donner des précisions. Ce que je puis dire pour l'instant, c'est qu'aux règles minimales fixées à Bruxelles nous avons ajouté des règles plus restrictives, sur le plan français, en réservant une priorité pour les vaches brucelliques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Claude Guichard. Je vous en remercie, monsieur le ministre. Il faut aussi aborder le problème du soutien des marchés puisqu'il coûte à l'Etat 6 milliards de francs. Il est paradoxal que l'intervention sur les marchés agricoles, qui, en 1969, était d'une importance à peu près égale pour, d'une part, les sucres, les oléagineux et les céréales et, d'autre part, les viandes, produits laitiers et fruits — par l'intermédiaire du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles — se trouve cette année fortement déséquilibrée au détriment du F. O. R. M. A., alors que l'on se plaint justement d'une surproduction de céréales.

Enfin, il faut souligner les graves inquiétudes des tabaculteurs français. Le rapport Lulling à la commission de Bruxelles risque de supprimer tout ce à quoi tiennent les planteurs français : le maintien d'un monopole et d'un prix garanti, le contrôle de fait de la diminution des importations. Ces dispositions, monsieur le ministre, vous le savez, ouvrent la porte à des importations massives à faible prix, et à une concurrence redoutable au monopole français, donc aux tabaculteurs français.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques réflexions que m'inspirent l'étude de ce budget et la situation de notre agriculture.

Certes, des mutations sont nécessaires, mais ce n'est pas avec des plans, qu'ils s'appellent Mansholt ou Vedel, que seront résolues radicalement les graves préoccupations du monde rural. C'est bien plutôt par une série de mesures concrètes et cohérentes, dans le souci de protéger les uns et d'encourager les autres.

C'est un objectif de justice et de progrès qu'il faut poursuivre. C'est la voie que vous comptez emprunter, et je souhaite que vous réussissiez. Nous sommes prêts à vous aider, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Bécam.

M. Marc Bécam. Monsieur le ministre, depuis quinze ans, une exploitation agricole française disparaît toutes les dix minutes, un jeune quitte la terre toutes les trois minutes.

Evidemment, les régions très agricoles situées à l'écart des zones de développement industriel et urbain, souffrant de l'éloignement, de structures foncières mal adaptées et de manque d'emplois industriels, sont les plus touchées.

L'évolution est suffisamment rapide pour qu'on ne l'accélère pas artificiellement. La seule analyse valable, à mon sens, est l'analyse globale, à savoir celle du coût pour la nation de la régression d'une partie de ces régions, du coût de l'installation dans les villes de ceux qui abandonnent la terre, du coût de certaines installations et de certains investissements qui ne serviraient plus, du coût des déséquilibres ainsi provoqués.

M. Pierre Lelong. Très bien !

M. Marc Bécam. Dans mon propos, je voudrais insister sur la nécessaire régionalisation des mesures prises ou à prendre. Dans notre système libéral, le laisser-faire, l'égalité des aides favorisent les plus riches et laissent plus en arrière encore les plus pauvres.

J'aimerais que vous me disiez votre opinion sur deux catégories de mesures qui me paraissent de nature à changer cette situation et à mieux répartir les chances.

D'abord, seule une politique d'aménagement du territoire permet de compenser les handicaps, de saisir les atouts réels des régions, d'obtenir une croissance économique optimale de la nation.

Les organisations agricoles de mon département, notamment, ont eu la clairvoyance d'affirmer que la solution du problème agricole breton se trouvait dans l'industrialisation. Cela est vrai. Sur le désenclavement, pour rapprocher la province de Paris, des décisions ont été prises, dont nous nous félicitons.

Il faut aussi créer à l'extrême Ouest un véritable pôle d'entraînement sans lequel le développement ne se fera pas ou se fera mal. Ainsi l'équilibre serait-il approché sans un exode trop rapide et trop lointain.

Mais il est des mesures qui dépendent davantage de votre autorité et qui sont loin d'être négligeables. J'ai noté votre souci de régionaliser les aides et j'y suis sensible. Permettez-moi de vous poser quelques questions :

Au niveau des structures, quelles dispositions comptez-vous prendre pour que soient achevés les travaux de remembrement dans les communes où ils ont été engagés ? On comprend le retard dans la mise en route de nouvelles opérations, mais on comprend mal l'arrêt des travaux en cours.

Une mission a été confiée à la S. A. F. E. R. de Bretagne : celle de participer à la préparation du prochain axe routier en acquérant, le long de son tracé, les exploitations disponibles pour les remettre dans la masse, faciliter les regroupements, compenser les pertes des agriculteurs.

Une avance remboursable de 3 millions de francs est attendue à cet effet. Vous est-il possible de nous rassurer à ce sujet ?

M. le ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous répondre tout de suite, monsieur Bécam ?

M. Marc Bécam. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Je voudrais vous répondre tout de suite sur les deux points que vous venez d'évoquer, en précisant toutefois que si le premier relève de ma compétence, le second relève de celle du ministre de l'équipement et du logement.

En ce qui concerne le premier point, il est certain que les crédits de remembrement tels qu'ils résulteront de la discussion et du vote de la loi de finances ne seront pas réduits sans qu'on tienne compte, d'une part, de l'efficacité économique respective de telle ou telle région et, d'autre part, dans chaque région, des communes où des travaux ont été commencés. Ce sont là les instructions que je donnerai.

En ce qui concerne le problème, que je connais bien, de la S. A. F. E. R. de Bretagne et de l'indemnisation qui lui est due, pour un certain nombre d'acquisitions qu'elle a faites et que l'Etat lui doit, j'en ai saisi le ministère de l'équipement et du logement, car ce n'est pas de ma compétence, et j'ai appelé sa particulière attention sur la préoccupation qui est la vôtre et qui est aussi la mienne.

M. Marc Bécam. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Au niveau des productions animales le déficit de viande porcine est proprement aberrant. Vous envisagez la relance de la production de viande — je ne rappelle pas les chiffres, nous les avons tous en mémoire depuis hier — c'est bien. En priorité, ces fonds doivent permettre de régler les subventions relatives aux bâtiments d'élevage.

Dans le Finistère, 900 dossiers étaient en instance au mois de juin, ce qui représente près d'un milliard d'anciens francs. Certains ont été déposés voici 3 ans. Sans subvention, il n'y a pas de prêts à long terme et cette situation est grave. Avant d'engager de nouvelles actions, comptez-vous régulariser les anciennes ?

Comment allez-vous moduler ces aides ? Si vous les accordez pareillement à tous les producteurs, ce sera l'inverse d'une régionalisation.

S'il n'est pas possible, et je le comprends, d'interdire à d'autres de choisir leurs productions, au moins vous est-il possible de favoriser par un taux de subvention préférentiel certaines régions, notamment celles de rénovation rurale.

C'est le cas des aides aux bâtiments d'élevage, spécialement pour le porcelet d'où vient tout le mal puisqu'il y a des porcheries d'engraissement qui restent vides actuellement et c'est le cas aussi de l'implantation des stations de sélection.

Sinon demain, avec une meilleure hiérarchie des prix céréales-viande — qui est souhaitable — la production porcine peut quitter une région d'élevage comme la Bretagne pour aller vers les régions céréalières et cela aussi est particulièrement grave. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Jacques Cressard. Très bien !

M. Marc Bécam. Je voudrais maintenant, d'un mot, vous interroger sur l'affaire des licences d'importations désormais exigées pour la pomme de terre de consommation. 200.00 tonnes peuvent être exportées. Les premières demandes déposées, il y a déjà treize jours, n'ont pas encore été retournées — en tout cas, elles ne l'étaient pas hier encore.

Est-ce ainsi que l'on va rééquilibrer notre balance commerciale ? Il faut agir vite. Pouvez-vous y contribuer ?

Enfin, vous avez obtenu un desserrement du crédit ; les responsables agricoles y sont sensibles, mais ils observent que les besoins d'équipement sont tels qu'il ne sera pas possible d'y faire face avec les moyens actuels.

N'oubliez pas le poids du foncier, l'importance des capitaux qui fuient l'agriculture lors des partages familiaux et qui vont s'investir en ville dans le commerce ou dans des maisons d'habitation.

Les agriculteurs ont ainsi un sentiment de frustration lorsque vous leur dites que la possibilité de prêts hors-quota pour les bâtiments d'élevage va leur être accordée car, selon eux, les crédits correspondants ne seraient pas disponibles. Objectivement, que pouvez-vous leur répondre ?

En conclusion, monsieur le ministre, j'observe à travers vos propos le souci d'une plus grande justice et j'y suis très sensible.

J'espère que vous prendrez des mesures concrètes montrant aux régions de l'Ouest qu'elles ont des chances réelles d'avenir. Je puis vous assurer qu'elles accomplissent elles-mêmes — voyez par exemple la croissance de la production porcine organisée en Bretagne — un immense effort d'adaptation. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour.

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1970 (n° 822). (Rapport n° 835 de M. Sabatier, suppléant M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.) :

— Agriculture, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A. et article 49 (suite).
— Agriculture :

(Annexe n° 8. — MM. Papon et Paquet, rapporteurs spéciaux ; avis n° 837, tome II, de M. Le Bault de la Morinière, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 836, tome VII, de M. Bordage (enseignement agricole) au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

— Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.) :

(Annexe n° 13. — M. Godefroy, rapporteur spécial ; avis n° 837, tome V, de M. Bertrand Denis, au nom de la commission de la production et des échanges.)

— Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

(Annexe n° 37. — M. Collette, rapporteur spécial ; avis n° 837, tome XIX, de M. Bousseau, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 836, tome XV, de M. Jacques Barrot, suppléant M. de Montesquiou, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

— Article 49.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinq minutes.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.